



**ÉTUDE DES PERCEPTIONS ET DES REPRÉSENTATIONS
DE LA RESSOURCE EN EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES
ET DES RISQUES D'INONDATIONS SUR LE BASSIN DU VISTRE,
POUR LA DEFINITION D'UNE STRATÉGIE ET D'UN PLAN DE
SENSIBILISATION**

**PERCEPTIONS ET REPRESENTATIONS DES AGRICULTEURS
ANALYSE SOCIOLOGIQUE
(Phase 3)**



Avril 2023



Table des matières

1 La demande initiale	5
1.1 Une ambition de connaissance des « publics » de l'EPTB à des fins stratégiques de communication et d'évaluation	5
1.2 Les différents publics concernés	5
1.3 Guide de lecture.....	6
2 L'agriculture et le territoire.....	7
2.1 Un bassin de vie caractérisé par une agriculture diversifiée mais en recul face au développement périurbain.....	7
<i>Une diversité de productions.....</i>	<i>7</i>
<i>Une occupation des sols majoritairement agricole confrontée à une forte croissance urbaine</i>	<i>7</i>
<i>Des exploitations de petite taille et une déprise agricole marquée</i>	<i>8</i>
2.2 Les documents et programmes structurants concernant l'agriculture	9
<i>Le SAGE Vistre Vistrenque approuvé en 2020</i>	<i>9</i>
<i>Le SCoT Sud Gard approuvé en 2019.....</i>	<i>10</i>
<i>Le PAT de Nîmes Métropole</i>	<i>10</i>
<i>Le PCAET de Nîmes Métropole</i>	<i>11</i>
2.3 Actions développées par l'EPTB Vistre Vistrenque en lien avec les activités agricoles	12
3 Les agriculteurs dans leur environnement et face au changement.....	13
3.1 Des agriculteurs témoins directs de mutations tendant à les isoler.....	13
3.2 Le sentiment répandu d'une agriculture placée sous diverses contraintes	14
3.3 Les pratiques d'information et d'échange professionnels.....	16
3.4 Des agriculteurs appelés à évoluer avec à la clef une prime à l'adaptation et à l'autonomie ...	17
3.5 Vers une typologie de profils de valeurs d'agriculteurs au regard du changement	18
4 Gestion quantitative de la ressource.....	21
4.1 L'eau, une opportunité promue au rang de nécessité.....	21
4.2 Une irrigation, porteuse d'enjeux économiques et techniques a priori maîtrisés	22
4.3 Face au changement climatique, une ressource conçue davantage comme une solution que comme un problème.....	23
5 La qualité de l'eau des nappes	25
5.1 Nitrates et pesticides : des enjeux secondarisés derrière une dimension réglementaire.....	25
5.2 Une absence de confrontation sociale directe à ne pas négliger	25
5.3 La faible visibilité des actions menées par l'EPTB	26
6 Entretien et restauration des cours d'eau	27
6.1 Une vision des cours d'eau privilégiant leur fonction hydraulique	27

6.2 Des opérations d'entretien jugées nécessaires mais insuffisantes et inadaptées	28
6.3 Des opérations de revitalisation critiquées pour leurs effets	29
7 Gestion des inondations	29
7.1 Risque inondation : une agriculture faisant face à des vents contraires.....	29
<i>Une connaissance empirique fortement valorisée</i>	<i>31</i>
7.2 Des distinctions géographiques à ne pas négliger	31
7.3 Des conséquences diverses et perçues comme coûteuses pour l'agriculture	32
8 A la croisée des profils et des domaines d'intervention	33

1 La demande initiale

1.1 Une ambition de connaissance des « publics » de l'EPTB à des fins stratégiques de communication et d'évaluation

Les responsables de l'EPTB Vistre Vistrenque ont décidé d'investiguer les perceptions et les représentations des différents enjeux relevant de ses compétences et missions auprès de différents « publics cibles » de son périmètre d'intervention, le bassin du Vistre intégrant celui des nappes souterraines de la Vistrenque et des Costières.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des deux principales démarches territoriales portées par l'EPTB - le SAGE Vistre nappes Vistrenque et Costières, approuvé en avril 2020 et le PAPI 3 Vistre courant sur la période 2022-2028 – comportant chacune des volets communication. L'élaboration de ces outils de planification et de programmation permet en effet de disposer d'une lecture actualisée des enjeux concernant la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et les inondations sur ce territoire, traduite dans des stratégies d'intervention finalisées, concernant :

- l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, centrés sur les cours d'eau et certaines zones humides¹.
- la gestion du risque inondation, tant en termes de protection du territoire que de travail sur la conscience de ce risque et la réduction de la vulnérabilité du territoire exposé directement ou indirectement ;
- la protection des nappes souterraines, au regard des pressions qui s'exercent sur la qualité et la quantité de la ressource en eau qu'elles dispensent au territoire.

En effet, la mise en œuvre de ces stratégies d'interventions exige de communiquer auprès de différents segments de la population du territoire, recouvrant à la fois des enjeux de compréhension, de sensibilisation, d'adhésion et de mobilisation spécifiques de leur part. Avec à la clef des objectifs de partage de connaissance objective, de points de vue et de jugements de valeur et au-delà d'adoption ou d'adaptation des manières d'agir.

Dans ce cadre, l'écoute sociologique doit permettre d'étayer la stratégie de communication ambitionnée², grâce à une meilleure connaissance des perceptions, représentations des différents types de destinataires, ainsi que de leurs pratiques informatives. L'objectif est d'aboutir à des préconisations stratégiques pertinentes et efficaces, tant en termes de contenu/discours (accroche, messages, arguments, langage...) que de supports/modalités/relais de diffusion pour effectivement « toucher » ces publics. Elle peut constituer, sous certaines conditions, une forme de Temps 0 des perceptions et représentations permettant d'évaluer ultérieurement leur évolution.

1.2 Les différents publics concernés

Cette investigation cible 5 publics distincts :

- Le grand public ou la population habitante du territoire,

¹ Il est à noter que sur le sud du bassin versant (secteur Camargue) le syndicat mixte de la Camargue gardoise ne dispose pas de la compétence GEMAPI et n'est compétent que sur les zones humides relevant de la politique Espaces naturels sensibles (ENS) du Département du Gard ; les autres zones humides sont du ressort de gestionnaires variés, liés aux propriétaires fonciers (privés, communes, EPCI...), soit autonomes, soit liés par des conventions (ex. étang du Charnier entre propriétaires).

² Pour le monde agricole, le terme de communication nous paraît trop réduit pour décrire la relation à établir par l'EPTB avec ce monde en particulier, qui renvoie davantage aux pratiques de développement agricole qu'à de la communication au sens strict.

- Les élus,
- **Les agriculteurs et des prescripteurs associés,**
- Les entreprises,
- Les jeunes.

Le grand public et les élus ont été considérés comme prioritaires du point de vue de la définition d'une stratégie globale de communication sur le territoire. A ce titre, la valorisation des investigations les concernant font l'objet d'un rapport spécifique. Ce présent rapport concerne plus spécifiquement le public agricole.

Concernant les agriculteurs, les attentes de l'EPTB correspondent à des besoins plus spécifiques, recouvrant **des enjeux prioritaires relatifs aux pressions exercées sur les nappes** (apports d'intrants dégradant la qualité de la ressource, prélèvements pour l'irrigation) et au second plan des enjeux relatifs à la revitalisation des cours d'eau et aux inondations, notamment au travers du voisinage direct du parcellaire de certaines exploitations avec ces cours d'eau. Les entretiens de cadrage amènent à considérer que ces enquêtes doivent concerner des **agriculteurs de chacune des filières présentes sur le territoire** (viticulture, arboriculture, grandes cultures, maraîchage, avec une question concernant l'élevage à l'aval), ainsi que des **acteurs prescripteurs au sein de ce milieu** (organismes de développement, organismes économiques de transformation et/ou de mise en marché).

Principales caractéristiques du panel « Agriculteurs » enquêté (JBC)

20/30 ans	30/50 ans	50/65 ans	plus de 65 ans	Originaire du territoire et resté	Originaire parti / revenu	Neopagriculteur ou hors cadre familial	Viticulture	Arboriculture	Grandes cultures	Maraîchage	Autres (pisciculteur dans commentaire)	Femmes	In aire captage	Secteur périurbain	Secteur rural	Tres réceptif animations	Cobalges	Mouvement réceptif	Animations cobalges	Pas réceptif animation	Sans objet	Vainage (amont rhyon)	Garrigues	Plaine Vistrenque	Costières	Camargue
2	7	6	5	13	5	2	10	4	6	3	2	8	7	13	3	2	3	3	12	2	2	1	8	6	2	

A ce panel d'agriculteurs, s'ajoutent 8 responsables et/ou techniciens de plusieurs organisations agricoles (Chambre d'agriculture, CIVAM Gard, 2 caves coopératives, 1 groupement de producteurs maraîchers...).

1.3 Guide de lecture

Le lecteur trouvera successivement dans les pages qui suivent :

- **Des éléments de contextualisation territoriale** de l'activité agricole sur le bassin versant du Vistre, établis sur la base de données existantes,
- **Une approche de la façon dont les agriculteurs enquêtés** appréhendent sur un plan professionnel **leur environnement** ainsi que **les changements** qu'ils sont amenés à mettre en œuvre (ou non),
- **Une lecture des perceptions et représentations développées par ces agriculteurs à propos des thématiques** sur lesquelles l'EPTB déploie ses compétences : **ressource en eau, cours d'eau, inondations.**

Il est à noter que **la partie intermédiaire consacrée au changement propose une typologie construite autour de cinq profils archétypaux d'agriculteurs.** L'entrée de chaque profil est fondée sur une forme de posture de ces agriculteurs face au changement (innovation, bifurcation, adaptation, intégration, abandon) et met à jour un certain nombre de dimensions/facteurs d'ordre sociologique que nous estimons déterminants de ces **postures.** Cette typologie est destinée à alimenter la réflexion sur la stratégie relationnelle à établir avec ces agriculteurs.

2 L'agriculture et le territoire³

2.1 Un bassin de vie caractérisé par une agriculture diversifiée mais en recul face au développement périurbain

Une diversité de productions

Comme précisé précédemment, l'agriculture caractérisant le bassin versant présente la spécificité d'être diversifiée (vignes, vergers, légumes, céréales, élevage bovin et équin en Camargue...).

Même si les difficultés économiques et la poussée urbaine ont contribué à une nette régression de l'agriculture en termes de surface et d'actifs ces dernières décennies, le secteur demeure le plus dynamique du département. Elle est favorisée par la richesse des sols et par un accès à l'eau brute facilité, à la fois par des nappes accessibles et un dispositif d'irrigation, à partir du canal BRL, directement alimenté par le Rhône.

La viticulture reste la culture dominante avec un tiers des surfaces, suivie par les céréales et cultures industrielles qui occupent un quart de la surface agricole, tandis que l'arboriculture et le maraîchage en représentent 20%. Le territoire est concerné par 7 Appellations d'Origine Contrôlée dont 4 viticoles.

L'élevage concerne surtout les équidés (144 exploitations), les volailles (70 exploitations) et les bovins (28 exploitations). Le périmètre du SAGE abrite dans les manades camarguaises une part importante de l'activité d'élevage du département, avec (en effectifs) 40% des équidés et 60% des bovins du cheptel départemental.

Une occupation des sols majoritairement agricole confrontée à une forte croissance urbaine

Grâce à sa place au sein de l'arc méditerranéen, au carrefour entre le couloir rhodanien et le couloir languedocien, le territoire du SAGE Vistre Vistrenque s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique, économique et urbaine forte. Les changements de modes de vie, notamment la forte croissance de la mobilité des populations ont accompagné cette tendance depuis plusieurs dizaines d'années. L'occupation du sol actuelle est donc liée à la fois à cette attractivité mais aussi à son contexte naturel (paysages, géologie, ressources en eau).

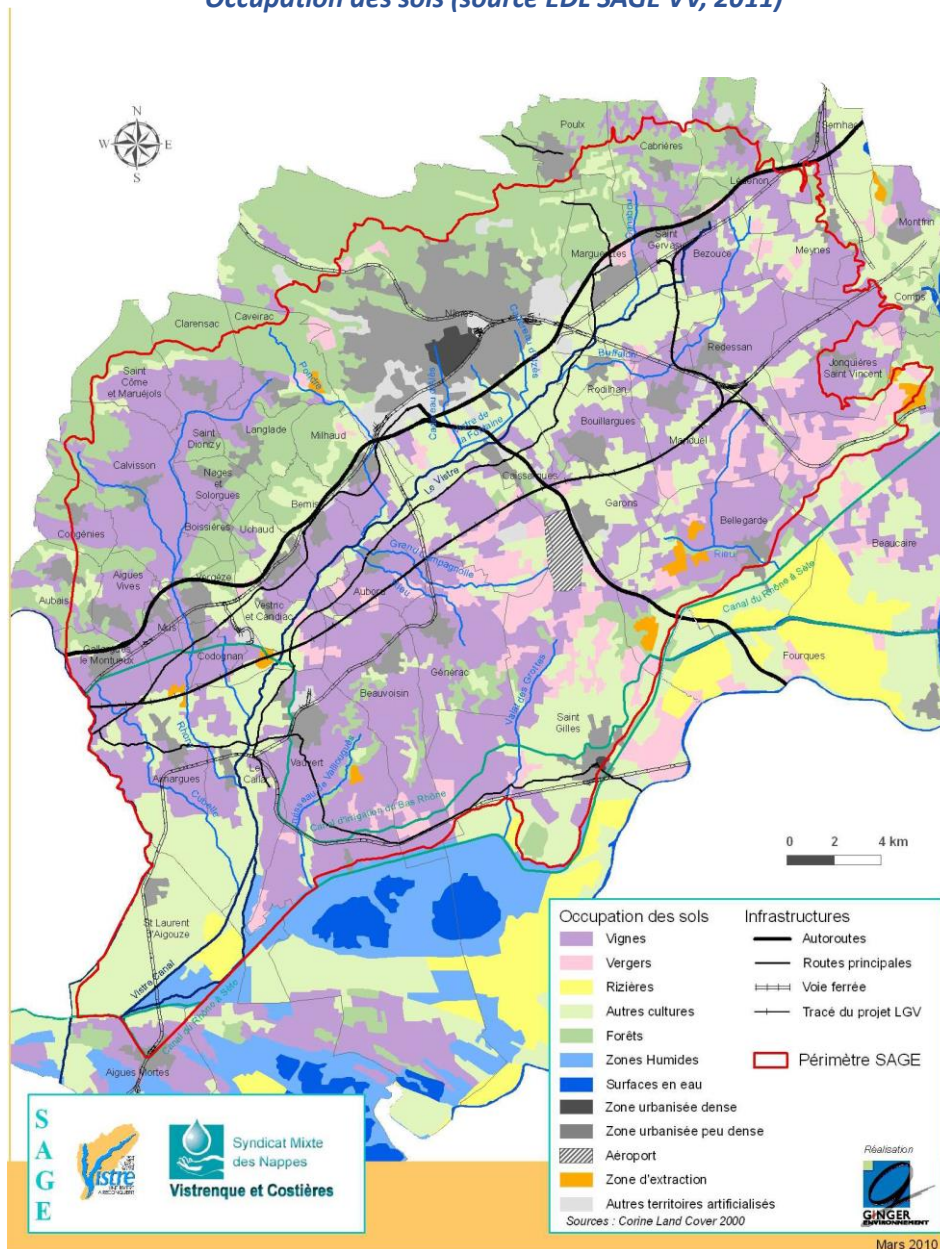
De manière globale, trois zones d'occupation du sol homogènes se distinguent sur le périmètre du SAGE :

- les terrains agricoles au sens strict, majoritaires avec 70% de la surface totale, correspondant aux plaines de la Vistrenque et de la Vaunage, occupés par les cultures de céréales, industrielles (tournesol) et maraîchères, largement concurrencées en termes de surfaces par les cultures pérennes (viticulture et arboriculture), également dominantes sur le plateau des Costières. La part des terres irriguées est importante sachant que la ressource est issue, soit du réseau d'irrigation associé au canal du Bas Rhône Languedoc, soit des captages dans les nappes peu profondes de la Vistrenque et des Costières ;
- les milieux naturels, occupant seulement 15% de la surface, et correspondant au plateau des Garrigues, à une partie de la zone de leur piémont et au sud du territoire à la basse plaine de la Vistrenque, recoupent la Petite Camargue gardoise, au sein de laquelle trouvent place élevages bovin et équin à caractère extensif ;

³ Précaution : les données qui alimentent cette partie de contextualisation sont pour l'essentiel issues de l'état des lieux du SAGE, document publié en 2010 sur la base de données des années 2000, qui ne tient pas compte des diverses évolutions qu'a connu le secteur agricole sur le territoire. On peut cependant émettre l'hypothèse que les tendances marquant l'agriculture n'ont pas connu de retournements majeurs depuis cette période-là.

- les territoires urbanisés, implantés pour l'essentiel sur les piémonts des Garrigues et des Costières et débordant sur les secteurs de plaine qui accueillent les principaux axes de communication (autoroute, LGV...). Ils sont presque aussi étendus que les zones naturelles.

Occupation des sols (source EDL SAGE VV, 2011)



Des exploitations de petite taille et une déprise agricole marquée

(Données EDL SAGE VV, 2010)

En 2000, les surfaces agricoles utilisées occupaient 56 000 ha (dont 15 000 ha irrigués) pour un total de 2760 exploitations.

Historiquement, la Surface Agricole Utilisée (SAU), qui inclut les jachères et les superficies toujours en herbe, ne cesse de diminuer depuis 1955, et de façon moindre depuis 1979. Entre 1979 et 2000, 17% de cette surface a été perdue sur les communes du périmètre du SAGE, tandis que près de la moitié

des exploitations a disparu. Sur cette période, il s'agit de la plus forte baisse de SAU enregistrée sur le département du Gard.

Cette évolution est conjointe au développement urbain qu'a connu le bassin nîmois, qui épouse assez fidèlement les contours du bassin versant du Vistre. Elle n'en est pas moins à rapprocher des facteurs propres à l'agriculture. Ainsi, à l'instar de ce qui a été observé sur l'ensemble de l'ancienne région Languedoc Roussillon (qui demeure cependant la première de France), la production viticole a connu un fort recul au cours des dernières décennies (entre 2000 et 2010, perte du quart des exploitations viticoles et d'un cinquième de la surface viticole régionale). En effet, après avoir longtemps privilégié la quantité, la région s'est résolue à une restructuration drastique de son vignoble, accompagnée de vastes plans d'arrachage de vignes, encouragés aux niveaux national et communautaire. De même, la filière fruits s'est trouvée confrontée à dater du milieu des années 80 à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE. A l'échelle du département du Gard, la population des arboriculteurs a ainsi diminué de 43% entre 2010 et 2020⁴ Ces données sont à mettre en regard du sentiment de bon nombre d'agriculteurs enquêtés de regretter la multiplication des parcelles en friche notamment sur le secteur des Costières.

En 2000, les exploitations de petite taille (inférieures à 10 hectares) représentaient encore plus de la moitié de l'effectif sur le périmètre (56%), bien que leur nombre ait fortement diminué, particulièrement depuis 1988 (-9% entre 1979 et 1988 et -51% entre 1988 et 2000).

2.2 Les documents et programmes structurants concernant l'agriculture

Le SAGE Vistre Vistrenque approuvé en 2020

Deux des objectifs du SAGE (document PAGD, 2020) ont trait (de manière plus ou moins directe) aux activités agricoles. On retrouve ces activités visées explicitement dans l'objectif 2 du SAGE - Gestion qualitative des ressources souterraines, ainsi que de manière moins directe au niveau de l'objectif 1 - Gestion quantitative des ressources souterraines.

Objectif SAGE n°2 – Qualité des eaux souterraines

A/ Améliorer les connaissances sur les eaux souterraines et notamment acquérir la connaissance des secteurs de nappes qui contribuent à l'alimentation des captages AEP, mais aussi poursuivre la surveillance de la qualité des eaux souterraines au regard des paramètres qui posent problème aujourd'hui (nitrates et produits phytosanitaires) mais également des contaminants émergents et des substances toxiques.

B/ Préserver les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future par la mise en œuvre d'une vigilance accrue dans ces zones et des mesures de protection au regard des activités pouvant présenter un risque pour l'exploitation de la ressource en eau souterraine.

C/ Restaurer la qualité de l'eau des captages prioritaires et des captages dont la qualité de l'eau tend à se dégrader notamment en veillant à la poursuite de la bonne mise en œuvre des plans d'actions visant à restaurer la qualité de l'eau.

D/ Accompagner le changement de pratiques pour réduire les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires aussi bien pour le domaine agricole que pour les jardins, les espaces végétalisés et l'entretien des infrastructures.

Objectif SAGE n°1 – Gestion quantitative des ressources souterraines

A/ La préservation de l'équilibre quantitatif des nappes visant à n'exploiter que la part renouvelable de la ressource en eau souterraine.

B/ L'amélioration de la connaissance du fonctionnement des aquifères pour être notamment en mesure d'apprécier les effets du changement climatique sur les nappes et leur capacité à répondre aux besoins futurs.

C/ L'élaboration d'outils de gestion durable de la ressource permettant d'être en mesure d'anticiper et d'éviter qu'un éventuel déséquilibre quantitatif ne s'installe.

⁴ (Source recensement agricole 2020).

D/ La promotion des économies d'eau pour réduire les consommations en eau.

E/ Limiter l'impact de l'aménagement du territoire sur la ressource en eau souterraine.

De fait, il apparaît que l'activité agricole n'est pas évoquée à propos des objectifs relatifs à l'état des eaux superficielles (cours d'eau) et au risque inondation. On observera plus loin que ces questions ne laissent pas pour autant forcément indifférents tous les agriculteurs rencontrés.

Enfin, aucune des règles édictées par le SAGE dans son Règlement (2020) ne porte sur les activités agricoles.

Le SCoT Sud Gard approuvé en 2019

Avec 5000 établissements et 3000 emplois, l'agriculture apparaît aux côtés de l'agroalimentaire (600 établissements, 4700 emplois) comme une activité essentielle du territoire du SCOT Sud Gard, dont le périmètre correspond pour l'essentiel au bassin versant du Vistre.

Un des enjeux-cible de ce SCOT, vecteur de la planification du territoire, concerne spécifiquement « *la préservation des terres agricoles reconnues (AOP/AOC) et bien équipées (réseau BRL), comme support d'une économie locale à dynamiser et à éco-responsabiliser* » (enjeu environnemental n°4).

L'agriculture est par ailleurs citée comme un élément essentiel participant à l'identité du territoire :

- par son rôle de façonnage et d'entretien des paysages notamment,
- mais aussi par sa fonction économique, notamment en termes d'emploi,
- et sa vocation culturelle associée au développement historique de ces activités (viticulture, manadiers, arboriculture...).

L'objectif A4 du PADD du SCOT vise à « *maintenir et adapter les espaces agricoles aux enjeux du territoire* », grâce à de nombreuses prescriptions recouvrant des thématiques variées telles que le soutien aux activités pastorales, le soutien aux démarches de création et de développement des coopératives et de circuits courts, l'évitement du mitage agricole en lien avec l'urbanisation, la conservation d'une agriculture urbaine et périurbaine au travers des PLU(i) par des zonages adaptés, etc.

Le PAT de Nîmes Métropole

Avec son Plan Alimentaire Territorial, la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole déclare s'engager à jouer le rôle de chef d'orchestre pour coordonner une large diversité d'acteurs impliqués dans la filière alimentaire, issus des collectivités locales, de l'économie sociale et solidaire et du privé.

Sa volonté devrait se traduire par la mise en place d'un « *projet concret, structurant, partagé et adapté aux spécificités du territoire* », avec pour but d'accompagner une transition vers une agriculture et une alimentation durables. Afin de répondre aux différents défis sociaux, économiques, environnementaux et sanitaires de ce territoire, les axes directeurs de ce projet se concentrent sur la consolidation du tissu agricole, le développement de la consommation de produits issus de circuits courts - en particulier relevant de la production biologique -, la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire.

Le PAT de Nîmes Métropole, reconnu en 2021 comme « *émergent* » autour de 3 axes qui sont les suivants :

- le renouvellement des générations d'agriculteurs permettant d'assurer la production alimentaire de demain,
- l'augmentation des produits locaux dans la distribution alimentaire répondant aux souhaits de nombreux habitants de donner la priorité aux acteurs de proximité,
- l'amélioration, en quantité et en qualité, de l'alimentation pour tous les habitants et en particulier des plus fragiles.

Il serait actuellement en phase de mise en œuvre expérimentale courant jusque fin 2023.

Le PCAET de Nîmes Métropole

Depuis février 2021, Nîmes Métropole porte également un Plan Climat Air Energie Territoire ou Plan Climat, actuellement encore en cours d'élaboration. Cette démarche vise notamment à atténuer le changement climatique, via la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou en développant la séquestration du carbone, ainsi qu'à adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique dans l'optique de limiter l'accroissement de sa vulnérabilité.

Le diagnostic produit dans ce cadre constate que l'agriculture représente 1,1% des emplois du territoire et 4,4% des entreprises, qui exploitent 54% de la surface de l'agglomération. A l'instar de l'ensemble du bassin versant, le périmètre de l'agglomération accueille une grande diversité de productions :

- Arboriculture et viticulture sur les Costières,
- Oléiculture sur les Garrigues de Nîmes et leurs piémonts,
- Grandes cultures et prairies d'élevage sur la plaine de la Vistrenque,
- Elevage et prairies sur la Petite Camargue à l'aval.

Il précise également que la viticulture est présente sur quasiment toutes les communes du territoire et s'agissant d'une culture pérenne, elle est souvent la seule culture d'exploitations spécialisées. L'importance attachée à la valorisation économique de la qualité du produit est réelle voire primordiale mais également très sensible au climat et par extension au changement climatique. Dans les systèmes de production actuels, la vigne permet la valorisation de terrains « pauvres » et constitue une culture d'été économe en eau.

Considérant que l'activité agricole présente un niveau de vulnérabilité de 2 (exposition passée et future du territoire importante ou enjeux importants présents) sur une échelle de 3 (exposition passée et future du territoire importante et enjeux importants présents), ce diagnostic retient en termes :

- d'impact du changement climatique, une modification des cycles des plantes (avancement des récoltes), une variabilité de la production et de la qualité des récoltes (plus de maladie, plus de sécheresse, plus de gel tardif, etc.),
- de sensibilité actuelle, une avancée des débourrements, floraison et véraison de la vigne, ainsi que de la date de vendange et une augmentation de la teneur en alcool des vins,
- de sensibilité future, une perturbation des cycles annuels des vergers (levée de dormance tardive, baisse des rendements, pression parasitaire accrue) et une baisse de rendement des oliveraies et pressions parasitaires accrues.

On relève également que ce diagnostic offre une analyse de la vulnérabilité de la ressource en eau de niveau 3 touchant aux eaux souterraines et superficielles et reprend certaines conclusions de l'étude de BRL Ingénierie « Eau et Climat 3.0 : préparons l'avenir » (2020) préconisant « *des actions d'adaptation de l'agriculture à mettre en place pour économiser la ressource en eau. D'une part à l'échelle de la parcelle, l'étude préconise une évolution du matériel végétal, le développement de l'agroforesterie ou encore l'enherbement pour permettre, entre autres, d'optimiser la qualité agronomique des sols et leur capacité à retenir l'eau. D'autre part, des préconisations sont également données à l'échelle supra-parcellaire sur l'environnement global de la production agricole avec notamment une réorganisation spatiale des cultures qui favorise l'hétérogénéité du territoire ou encore une évolution de la réglementation et des cahiers des charges AOP/IGP nécessaire à la mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles et d'une relocalisation de la production* ».

2.3 Actions développées par l'EPTB Vistre Vistrenque en lien avec les activités agricoles

Concernant la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau sur le bassin Vistre Vistrenque, l'EPTB intervient en premier lieu au titre de la protection de la ressource des nappes souterraines de la Vistrenque et des Costières, qui s'étendent sur une superficie de 529 km²⁵. Outre l'apport de ces nappes en termes d'eau potable, qui représente par exemple 25% de l'eau distribuée par Eau de Nîmes et davantage sur une partie de la Vaunage, l'alimentation en eau du territoire, essentiellement à des fins de consommation humaine et d'irrigation agricole, est assurée par deux transferts d'eau importants :

- le site de captage en eau potable de Comps, puisant dans la nappe alluviale du Rhône, représentant près de 75% de l'eau potable produite par Eau de Nîmes,
- le canal du Bas Rhône Languedoc (BRL), qui apporte l'eau d'irrigation et une part d'eau potable sur la partie sud-est du territoire, est quant à lui alimenté par l'eau du Rhône prélevée sur la commune de Fourques en amont d'Arles.

Outre un suivi piézométrique du niveau des nappes donnant lieu à publication périodique⁶, l'EPTB porte l'animation d'actions sur près d'une vingtaine de captages situés sur une douzaine d'aires d'alimentation de captage prioritaires⁷, définis réglementairement, pour lesquels la qualité de l'eau est plus ou moins affectée par la présence de nitrates et/ou de résidus de pesticides. Ces actions s'adressent en priorité aux agriculteurs cultivant des parcelles proches de ces captages et visent à accompagner l'adaptation de leurs pratiques (ex. réduction intrants) et/ou l'évolution de leurs systèmes de production (ex. agriculture biologique). Les animateurs captages de l'EPTB disposent au total de plus de 400 contacts d'agriculteurs concernant les 12 AAC dont ils ont la charge. Chacune de ces AAC concerne en moyenne un peu plus d'une trentaine d'agriculteurs, avec une fourchette évoluant entre 10 (Manduel) et 53 (Bellegarde).

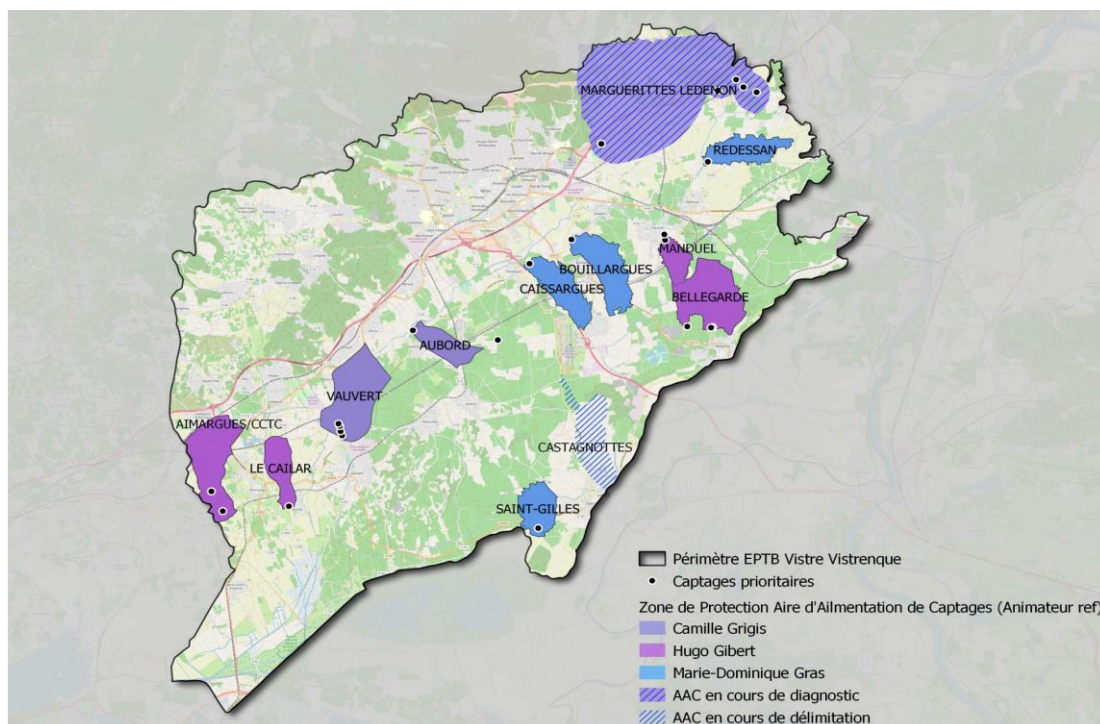
Ces captages « prioritaires » sont situés sur une dizaine de secteurs (représentés sur la carte page suivante). Les actions réalisées par l'EPTB VV dans les programmes captages concernent :

- La délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC) qui repose sur une étude hydrogéologique de connaissance de la ressource et de l'état de la pollution.
- L'analyse de la vulnérabilité de la nappe et la réalisation d'un diagnostic territorial des pressions qui permettent d'identifier les enjeux sur la zone.
- La définition d'un plan d'actions qui repose sur les étapes précédentes et qui est établi en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.
- L'évaluation de la mise en œuvre des actions et la redéfinition des priorités d'actions.

⁵ Pour mémoire, le périmètre d'intervention de l'EPTB, correspondant au bassin versant du Vistre, est de l'ordre de 800 km².

⁶ Bulletin de situation des nappes.

⁷ Certains points de prélèvement utilisés pour l'alimentation en eau potable font l'objet d'une politique nationale, du fait de la dégradation de la qualité de la ressource et/ou du caractère stratégique du captage pour l'alimentation en eau potable de la population. Ils sont désignés comme étant des « captages prioritaires », sachant qu'un captage prioritaire est un point ou un ensemble de points de prélèvements concernant une même ressource et relevant d'un même maître d'ouvrage. Ils doivent en conséquence faire l'objet de plans d'action destinés à reconquérir la qualité de l'eau. Les captages prioritaires ont été sélectionnés en premier lieu suite au Grenelle de l'environnement en 2009 et leur liste a été complétée en 2014 suite à la Conférence environnementale.



Captages prioritaires animés par l'EPTB Vistre Vistrenque

3 Les agriculteurs dans leur environnement et face au changement

3.1 Des agriculteurs témoins directs de mutations tendant à les isoler

L'agriculture française a connu dans le courant du 20^{ème} siècle – et notamment lors de sa seconde moitié – de profondes mutations, à la fois techniques, économiques, démographiques, culturelles et politiques. Bien qu'ayant conservé la diversité des productions agricoles le caractérisant historiquement, le bassin versant du Vistre a été le témoin actif de ces profondes mutations et parmi lesquelles nous retenons – sans forcément y mettre un ordre hiérarchique tant ces dimensions sont étroitement liées :

- **Un amenuisement radical du poids démographique de la population agricole** renforcé par le fort courant d'urbanisation que le territoire a connu notamment depuis les années 70. Les enquêtes auprès d'un panel d'une trentaine d'élus des communes et intercommunalités de l'ensemble du bassin versant ont d'ailleurs permis de constater la quasi-disparition des agriculteurs au sein des conseils municipaux des communes du bassin versant. Dans la foulée, s'efface leur façon spécifique de concevoir et de mettre en œuvre leur fonction d'élus locaux, fondée sur une connaissance et une expertise de terrain avérées et une capacité à intervenir en direct sur la gestion locale de différentes questions au sein de laquelle les enjeux de gestion hydraulique occupent une place non négligeable.
- Conjointement **sur un plan culturel, c'est une façon de vivre sur le territoire qui a disparu**, dans ce qui était des villages dont les communautés restaient attachées à ces lieux pour l'ensemble de leurs activités, qu'il s'agisse d'y habiter, d'y travailler et plus globalement d'y vivre. Ce mode de vie ancestral a finalement laissé la place à une pratique périurbaine, distinguant lieux de résidence, de travail, de consommation et de loisirs et fondé sur le développement d'une mobilité importante au quotidien. Même si les agriculteurs ont rejoint en bien des points les standards de vie et de consommation des autres populations, la plupart

d'entre eux restent attachés pour l'essentiel de leurs activités aux communes sur lequel se trouvent leurs sièges d'exploitation⁸.

- Par ailleurs, **l'emprise spatiale de l'urbanisation sur le territoire s'est fortement développée** et est venue en bien des lieux entamer la place des terres agricoles, avec le développement de lotissements répondant à une forte demande de résidences individuelles, la création de zones commerciales en périphérie des villes et le long des axes de communication et le développement d'infrastructures rendues nécessaires par la multiplication des déplacements quotidiens et longue distance.
- Au-delà, **si les productions agricoles n'ont pas varié, elles ont également connu de profondes évolutions**. Comme pour l'ensemble du vignoble languedocien, qui a perdu la moitié de sa surface entre la fin des années 1980 et celle des années 2000, le territoire a connu une politique active d'arrachage et de renouvellement des cépages (initiée et fortement soutenue par l'Europe), avec pour toile de fond la recherche d'une montée en gamme des vins. De même, l'entrée sur le marché européen de l'Espagne et du Portugal sont venus concurrencer les produits de l'arboriculture locale.

Cet ensemble de mutations entraîne une **certaine forme d'isolement des agriculteurs** sur le territoire :

- au sein de la **population globale**, sachant qu'ils n'en représentent plus qu'une part infime,
- au sein de **l'espace physique**, où l'urbanisation et notamment les infrastructures de transport tendent à miter le terroir agricole jusqu'au parcellaire des exploitations,
- dans une moindre mesure **au sein-même de la population agricole**, au regard de la diversité des filières en présence, de la disparition de nombreuses exploitations (comme sur l'ensemble du territoire national) et de l'agrandissement relatif des exploitations qui en résulte.

Cet isolement paraît d'autant plus marqué que si les différentes formes de **groupements économiques assurant tout ou partie de la transformation et/ou de la commercialisation des productions agricoles** peuvent contribuer à accompagner leurs adhérents/fournisseurs, ils ne parviennent que rarement à créer un sentiment d'appartenance à un collectif porteur d'un projet commun. A ce titre, il s'inscrit dans une tendance nationale, liée à la croissance et la concentration des organisations coopératives et au fait que celles-ci sont fortement tournées vers des préoccupations de marché. De même en spécialisant ses activités de conseil auprès des agriculteurs, la Chambre d'agriculture du Gard, à l'instar de beaucoup d'autres, paraît avoir abandonné l'animation de groupes qui aidaient à cristalliser de tels collectifs articulant filières et territoires, comme cela a pu être le cas, jusqu'à il y a une trentaine d'années en arrière.

3.2 Le sentiment répandu d'une agriculture placée sous diverses contraintes

Les agriculteurs rencontrés ont pu sembler, aux yeux de certains des enquêteurs, dans **une situation économique peu confortable, voire précaire**. Ces difficultés ont toutefois été difficiles à aborder dans le détail dans les entretiens. Tous les enquêteurs n'ont pas eu pour autant ce sentiment ou estimé avoir affaire à un registre de type « *ça eut payé mais ça ne paye plus...* », considéré comme classique au sein de ce type de public. L'enquête n'ayant cependant pas pour objet de recueillir des données sur la santé économique des exploitations, nous ne disposons pas d'éléments tangibles pour en juger fondamentalement.

On peut cependant émettre l'hypothèse qu'un certain nombre d'exploitants font effectivement face à des **difficultés économiques**, telles qu'en rencontrent plus généralement de nombreuses filières agricoles actuellement. Certains ont ainsi témoigné de la **volatilité de nombreux marchés**, jugée d'autant plus sensible dans le cadre de cultures pérennes offrant peu de souplesse pour s'adapter et

⁸ Précision utile à une époque où l'agrandissement des exploitations a pu voir le parcellaire de celles-ci s'étendre en se divisant à l'échelle de plusieurs communes.

considérées comme de plus en plus vulnérables aux **aléas climatiques** (viticulture, arboriculture). Par ailleurs, les adaptations de modes de production ou les **conversions vers le bio**, souvent encouragées par l'environnement professionnel des agriculteurs autour d'enjeux économiques, réclament temps et investissement, sans donner forcément les résultats attendus en termes de marges. De même, les efforts en matière d'arrachage et d'amélioration de la vigne n'ont pas forcément répondu à tous les attentes. Par ailleurs, tous les agriculteurs n'ont pas forcément le profil à sortir individuellement des sentiers battus pour trouver des créneaux (des niches ?) rémunérateurs. Aux dires de la plupart des viticulteurs rencontrés, l'AOP Costières de Nîmes ne serait pas une « grande » appellation, dont le prix de vente demeure notamment « modeste ». A l'exception de caves particulières ayant misé sur une qualité spécifique et réclamant une maîtrise technique avérée, la question de la qualité semble se situer dans une forme d'entre-deux. De nombreux producteurs conservent une culture et une pratique agronomique privilégiant la quantité, estimant que la qualité n'est pas suffisamment rémunérée. Soucieux de valorisation du produit final, le système coopératif investit pour sa part ce volet au niveau de la transformation et de la production, grâce à un conseil technique qui monterait en gamme. L'eau n'en reste pas moins une ressource majeure de ces différentes approches.

La **dimension réglementaire** constitue également une contrainte évoquée, sachant qu'il ne s'agit pas d'une spécificité locale. Ce sentiment d'exercer une activité de plus en plus contrainte sur ce plan est d'autant plus exprimé et regretté que l'autonomie et l'indépendance qu'offraient historiquement l'activité agricole a longtemps constitué une motivation non négligeable des candidats à ce métier. Dans ce cadre, la **réglementation à visée environnementale** est souvent considérée comme l'une des plus pesantes, parce qu'elle demeure perçue encore comme récente et surtout parce que ses visées paraissent discutables à nombre d'agriculteurs, qui ne s'estiment pas plus pollueurs que d'autres activités ou tout du moins ne souhaitent pas être considérés comme tels (ce que les réglementations laisseraient penser...). Quelques-uns des agriculteurs rencontrés ont à ce titre développé une grande variété d'arguments relatifs pour **relativiser leur responsabilité de toute atteinte significative à l'environnement**, avec par exemple la mise en exergue d'autres secteurs d'activité (pollutions industrielles ou domestiques), d'autres filières de production ou encore d'autres agricultures (autres régions, autres pays dont l'Europe du sud concurrente sur différents marchés).

L'urbanisation est enfin perçue comme un tel poids, qu'il faut sans doute considérer qu'il s'agit de la première pression qui s'exerce sur l'activité agricole. Même si ce poids est corrélé à la proximité de Nîmes et de sa couronne périurbaine, elle est sensible sur l'ensemble du territoire en lien avec le développement de nombreux bourgs semi-ruraux, tels que Aimargues, Garons, Uchaud... En effet, les nombreuses infrastructures de transports ont favorisé la diffusion du fait urbain à la majeure partie du bassin versant avec différents degrés de concentration. Cette dynamique est perçue comme venant exercer une pression foncière directe sur les terres agricoles, avec à la clef des changements de destination, jugés irréversibles. Ce qui n'empêche pas en parallèle l'abandon de certaines parcelles à la friche, sensible notamment sur le secteur des Costières et lié essentiellement au recul de la viticulture et de l'arboriculture.

Si certains agriculteurs ont pu tirer parti de cette croissance en décapitalisant de façon avantageuse une partie de leur patrimoine foncier, ce n'est pas le cas des terres louées en fermage. Cela a tout de même eu pour leur activité des conséquences, telles que :

- Un phénomène de **mitage des terres agricoles**, complexifiant les déplacements sur les exploitations et notamment ceux des machines agricoles sur des axes de circulation très fréquentés.
- Des **phénomènes de cabanisation** dénoncés par certains, associés à des activités hors-la-loi (ex. casses sauvages, entreposage de matières polluantes, abandon de détritiques...), leur donnant le sentiment d'un traitement « deux poids, deux mesures », notamment lorsque leurs exploitations sont concernées par différents périmètres réglementaires notamment liés à la reconquête de la qualité de l'eau et notamment leurs implications foncières (ex. AAC, ZNC...).

- Enfin, comme sur de nombreux territoires, l'obligation de **respecter des zones non traitées** autour des zones habitées, mais aussi des cours d'eau et autres milieux sensibles, contribue à ce sentiment d'une agriculture toujours « repoussée » plus loin et induit par ailleurs des contraintes pratiques d'exploitation considérées comme très contraignantes.

En écho, nous avons été étonnés, et contrairement à ce qui est constaté sur de nombreux territoires métropolitains, par **la faiblesse, voire l'absence, d'enjeux liés à la riveraineté et la cohabitation** entre agriculteurs et résidents périurbains, sensibles notamment en secteurs viticole et arboricole réputés pour recourir à des traitements récurrents. Dans ce cadre, nous avons envisagé les hypothèses suivantes : le territoire ne serait pas dédié à une monoproduction qui faciliterait l'incrimination d'un « système » établi, une sectorisation spatiale des différentes occupations des sols qui serait suffisamment marquée, des parcelles plus importantes que dans d'autres régions viticoles et arboricoles, ou encore une méconnaissance forte entre agriculteurs et autres habitants par ailleurs soulignée par de nombreux habitants même si ce facteur peut très bien jouer à rebours...

Sans disposer de données précises, nous avons également le sentiment que le territoire reste peu marqué par le **développement de systèmes de production et de valorisation en circuits courts** (AMAP, vente directe, etc.), alors que la proximité de pôles et populations urbaines pourrait constituer à première vue une opportunité.

Enfin, force est de constater que cette urbanisation apparaît aux yeux des agriculteurs (comme aux autres habitants) comme une des **causes du renforcement de la vulnérabilité du territoire** face aux inondations. La plupart cite l'imperméabilisation croissante des sols et l'accroissement des constructions dans les zones inondables comme des raisons de l'aggravement des événements catastrophiques et de leurs conséquences... En revanche, ils apparaissent très peu enclins à évoquer en retour la possible contribution de l'évolution de leurs pratiques culturelles au ruissellement des terres agricoles (extension des parcelles, arrachage de haies, suppression de fossés ou de murets...).

3.3 Les pratiques d'information et d'échange professionnels

Pour les agriculteurs cherchant à mobiliser l'information nécessaire à la conduite de leur exploitation, nous avons été surpris de constater que ceux-ci se montrent assez indépendants dans ce cadre, sans forcément juger si cette indépendance était à lier à la diversité des productions en présence ou à la multiplication des moyens de communication favorisant une telle autonomie. Sans doute faut-il y voir une conjonction de ces deux facteurs... Ainsi au-delà du traditionnel recours à la presse professionnelle locale ou spécialisée, qui participe à faire circuler les idées, ont été cités la consultation à des tutoriels Internet ou l'abonnement à des chaînes Internet dédié à telle ou telle production.

En regard, les agriculteurs participent assez peu à des initiatives collectives qui leur sont destinées, hormis dans le cadre de certaines caves coopératives ou groupements offrant une animation jugée de qualité. Peuvent jouer sur ce point différents facteurs tels que la diversité des productions du territoire, la réduction rapide de la population agricole locale, l'agrandissement des exploitations réduisant la disponibilité des agriculteurs et l'abandon par les organismes de développement agricole d'une animation fondée sur des groupes d'agriculteurs attachés à des terroirs précis. Les organisations agricoles interrogées valident ce constat : les agriculteurs du département fonctionnent de manière très indépendante et se rassemblent peu dans le cadre de démarches ou de processus collectifs qui sont rares sur ce territoire (ex. CUMA, groupes de développement). S'ils mobilisent de l'aide ou de la coopération, ce n'est pas une pratique commune (ex. faible présence de CUMA) et elle s'opère de manière ponctuelle et le plus souvent locale (voisins, famille). Quant aux projets notables, ce sont des projets d'entreprise, davantage que des projets de territoire soutenus par des acteurs privés ou publics du développement agricole.

Ce relatif isolement des agriculteurs ne doit cependant pas occulter trois éléments qui le tempèrent :

- Bien qu'isolés, **les agriculteurs sont jugés dynamiques, face au changement** comme à la recherche de soutien qu'ils jugent nécessaires. Se débrouiller seuls en termes d'information ne signifie pas forcément céder à la solitude ou l'inaction.
- Cette indépendance semble plus développée concernant les **activités de production** (agronomie, conduite de l'exploitation) **que sur les enjeux de commercialisation**, pour laquelle les agriculteurs s'appuient généralement sur divers dispositifs collectifs : caves coopératives, groupements de producteurs. Ainsi de nombreux enquêtés estiment ne pas savoir vendre leurs produits et se reposent sur des intermédiaires, demeurant pour l'essentiel captifs des stratégies de ces derniers et impactant leurs marges de manœuvre. Ce constat semble particulièrement vrai pour les cultures traditionnelles, telles que la viticulture ou l'arboriculture.
- Depuis quelques années se développent des **choix de commercialisation individuels** basés sur la transformation et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits (ex : maraîchers ou éleveurs en circuits courts, caves privées, vente de vin à la bouteille, etc.). Ils concernent souvent des systèmes de production spécifiques (ex biodynamie, bio) et demeurent encore très minoritaires.

La partie suivante démontre cependant que la capacité à mobiliser et à traiter de l'information adaptée à ces questions/enjeux est sans doute une clef de la capacité d'adaptation et de changement des agriculteurs rencontrés.

3.4 Des agriculteurs appelés à évoluer avec à la clef une prime à l'adaptation et à l'autonomie

Dans ce contexte, une part importante du panel d'agriculteurs développe des initiatives pour s'adapter qu'il s'agisse de faire évoluer leurs modalités de productions, de les diversifier ou encore d'en adopter de nouvelles. Il peut par exemple s'agir de faire évoluer les cépages, d'intégrer progressivement l'irrigation en production viticole, de créer des ateliers complémentaires à la vigne (ex. atelier arboriculture ou oléiculture) ou encore de vendre et/ou transformer tout ou partie des produits de la ferme (ex. céréales, huile d'olive).

Les capacités d'adaptation des uns et des autres sont cependant extrêmement variables avec **des agriculteurs** :

- **se lançant individuellement dans des productions nouvelles pour le territoire** et associant généralement tout ou partie de la transformation et de la commercialisation, dans l'optique de tirer profit d'une valeur ajoutée dont le bénéfice échappe souvent aux simples producteurs. Ces agriculteurs se situent dans une **logique d'innovation**, avec la volonté de se démarquer des productions, pratiques et marchés traditionnels,
- **faisant évoluer individuellement leurs productions existantes et s'impliquant souvent dans la transformation et la commercialisation**. Si le degré d'innovation est généralement moindre, il n'en demeure pas moins que **l'objectif est de se distinguer** et de « sortir du lot », en s'appuyant sur des compétences personnelles affirmées et un privilège accordé aux modes de production, conçus comme attachés à la préservation des ressources naturelles (ex. production bio, biodynamie...),
- **diversifiant une part de leurs ateliers via des productions locales** tout en conservant un atelier historique central au sein de l'exploitation mais plutôt **sans s'investir en aval de la production**. On se situe ici davantage dans une logique d'adaptation et de sécurisation progressive, visant à « ne pas avoir tous ses œufs dans un seul panier. » L'association d'une production fruitière

à la viticulture est un scénario rencontré à diverses reprises. Cette approche conserve la spécificité d'être d'initiative individuelle,

- **faisant plus ou moins évoluer leurs productions, en lien étroit avec les opérateurs de l'aval** qui transforment et/ou commercialisent leurs productions (caves coopératives, groupements de producteurs). L'adaptation attendue est ici intimée, voire « dirigée » de l'extérieur (essentiellement au regard d'exigences de marché), sans être toujours facilement intégrée par l'exploitant sur le plan de la technique et/ ou du travail. Le risque est de susciter certaines formes de déceptions de la part des agriculteurs concernés au vu des difficultés rencontrées ou des résultats obtenus.
- **« jetant l'éponge » en fin de carrière et sans succession**, estimant leur activité condamnée en lien avec l'évolution du territoire et/ou avec l'évolution des marchés et/ou encore le poids d'autres contraintes.

L'exception Hmong Distribution

Dans ce contexte, le groupe Hmong Distribution, entreprise créée en 2006, par un agriculteur et son épouse, constitue une organisation hors-norme. Elle est spécialisée dans la commercialisation de courgette (dont elle est leader national en termes de volume commercialisé) et de salade en hiver.

Se présentant comme un fer de lance de « *la sauvegarde de producteurs indépendants* », elle repose sur une quarantaine de producteurs indépendants, dont deux ne sont pas d'origine hmong (ethnie d'origine indochinoise). Dans ce cadre, elle repose sur un fonctionnement communautaire établi sur des liens forts avec les producteurs, orientant leur mode de production (choix des variétés, conseil technique, autocontrôles associés aux labels que qualité). A titre d'exemple, l'entreprise encadre les calendriers de traitement des cultures et conserve dans ses locaux les produits que les agriculteurs ont à utiliser.

Sans être spécialistes des modes d'accompagnement de producteurs par ce type d'organisation, nous n'avons jamais été témoin d'un modèle aussi intégré, dont le fonctionnement nous a paru exceptionnel. Pour autant, nous n'avons rencontré à ce sujet que le nouveau responsable des relations avec les exploitations, lui-même membre de la famille du fondateur de l'entreprise.

3.5 Vers une typologie de profils de valeurs d'agriculteurs au regard du changement

Après avoir mis en évidence ces distinctions, un examen croisé des entretiens permet d'**envisager un certain degré de corrélation entre différents facteurs pouvant expliquer ces différentes postures et choix stratégiques mis en évidence**, sachant que l'enjeu d'une telle approche est d'envisager différents profils de valeurs, déterminants du rapport au changement des agriculteurs rencontrés.

Les facteurs pris en compte sont les suivants :

- Les valeurs privilégiées qui semblent en priorité animer ce profil.
- Le rapport au métier d'agriculteur, notamment au travers des différentes façons d'articuler production, transformation, commercialisation.
- Le rapport aux techniques, sous l'angle des changements mis en œuvre ou non, pouvant concerner l'ensemble du système de production, des pratiques existantes ou une part de l'activité agricole.
- Le rapport aux temps et à l'avenir.
- La sociabilité professionnelle, envisageant les différents cercles dans lesquels les agriculteurs s'inscrivent.

- Les pratiques informationnelles, appréhendant les sources et/ou réseaux d'information mobilisés prioritairement dans le cadre professionnel.

Cette approche ne néglige pas pour autant l'importance de facteurs techniques et économiques attachés aux outils de production. Elle présente cependant l'intérêt d'envisager que **le changement en agriculture dépend aussi de ce type de facteurs sociologiques** dont il peut être utile de tenir compte notamment lorsqu'il s'agit d'établir des relations avec ces agriculteurs⁹.

Le lecteur veillera cependant à considérer qu'**aucun individu n'est réductible à l'un de ces profils** et que la plupart d'entre eux se rapprochent de tel ou tel ou se trouve porteur de valeurs le situant entre deux profils, voire trois. **La fonction de ces profils vise davantage à envisager la relation à développer avec ces différents types d'agriculteurs.**

⁹ Institution agricole, profils de valeur des exploitants agricoles et performances économiques des exploitations – Philippe Mallein et Bruno Cautrès CERAT - 1990

	Profil Innovation autonome	Profil Bifurcation engagée	Profil Adaptation/diversification	Profil Intégration conforme	Profil Maintien/abandon
Valeurs privilégiées	Indépendance, distinction, dynamisme, compétitivité économique	Autonomie, décalage, conviction/engagement, respect de l'environnement	Pragmatisme, prudence, sécurité, mesure	Appartenance, confiance / conformité potentiellement mâtinée de réactivité critique	Isolement, retrait, inquiétude
Rapport au métier	Fort investissement sur les maillons aval de production (transformation, commercialisation) avec attachement à la valeur ajoutée	Investissement sur les maillons aval de la production dans l'optique d'une cohérence globale de l'activité	Essentiellement centrés sur la production avec un possible investissement partiel sur les maillons aval (nouveaux ateliers)	Centrés sur la production, les maillons aval étant délégués à des opérateurs, qui en retour orientent la production	Vision sombre associant souvent agriculture et territoire
Rapport aux techniques	Se perçoivent comme porteurs de productions radicalement nouvelles, « pionniers » intégrant une prise de risque calculée	Se vivent comme des porteurs de techniques plus ou moins nouvelles, avec une attention à préserver les ressources mobilisées	Se montrent prudents dans l'adoption d'un ou plusieurs nouveaux ateliers complémentaires d'un cœur d'activité maîtrisé	Sont attachés au maintien des pratiques en cours sans interdire des interrogations quant à leur validité technique et économique, voire environnementale, au regard des résultats constatés	Réduisent ou suppriment tout investissement technique dans le cadre d'une fin de carrière « en roue libre »
Rapport au temps et à l'avenir	Approche fondée et rythmée sur le ou les projets professionnels Confiance en l'avenir de leurs propres choix / activité, sans interdire des inquiétudes sur le devenir de leur environnement professionnel et territorial		Approche évolutive prudente associant changement progressif et sécurisation face à l'avenir	Approche privilégiant l'habitude sur fond de regard désabusé sur l'avenir de leur activité	Absence d'avenir professionnel inscrite sur fond de pessimisme marqué + regret d'un manque de repreneurs
Sociabilité professionnelle	Généralement coupés du milieu agricole local et indifférents aux critiques émanant de celui-ci. Recherche cercles de « pionniers »	Liens privilégiant des cercles affinitaires fondés sur des convictions, voire un engagement marqué en faveur de choix « décalés ». Rapports ambivalents au milieu local (convaincre ou ignorer)	Mix entre opérateurs économiques, voisinage et personnes ressources pour besoins spécifiques, avec choix pragmatique suivant des besoins formalisés	Liens privilégiant les opérateurs économiques auxquelles ils sont affiliés et les pairs proches	En cours de régression avec des difficultés à maintenir un lien avec les générations d'agriculteurs qui poursuivent dans le métier
Pratiques informationnelles	Capacité à formaliser une demande et trouver des réponses de façon autonome dans la mobilisation de la ressource informative émanant de sources variées et lointaines	Capacité à formaliser une demande et trouver des réponses reposant sur la mobilisation de réseaux d'information affinitaires valorisant les capacités d'échange entre pairs	Besoins mesurés traités à façon en référant à un environnement professionnel plutôt proche	A l'écoute des conseils et/ou prescriptions émanant de leurs organisations, avec des pratiques de benchmark réduites	Absence de besoins en matière professionnelle

Peut-on dans ce cadre envisager le poids relatif de ces différents profils au sein de la population d'enquêtés ? Si l'effectif enquêté ne le permet pas de manière stricte, l'expérience de ce type d'approche du rapport au changement permet d'estimer que :

- **Les agriculteurs apparentés aux profils « Innovation autonome » et « Bifurcation engagée » ne représentent qu'une part restreinte des agriculteurs** (un dixième ?), sachant qu'ils s'appuient sur des qualités associées à ce qui est perçue classiquement comme une prise de risque, qui ne sont pas très répandues.
- A l'autre extrémité du spectre, **il est difficile d'envisager précisément le poids relatif du profil « Maintien/abandon »** (de l'ordre d'un cinquième ?). Les données nationales concernant les départs à la retraite au regard de l'âge moyen des agriculteurs¹⁰ et des taux d'installation ainsi que la dynamique démographique et urbaine du territoire permettent cependant de penser que les agriculteurs s'apparentant à ce profil sont assez nombreux sur le bassin versant du Vistre.
- Au-delà, il est possible d'estimer que **les exploitants proches du profil « Intégrés conformes » sont classiquement les plus nombreux** (+ de la moitié ?), formant une sorte de « marais »¹¹ privilégiant habitudes et continuités.
- **Les exploitants associables au profil « Adaptation/diversification »** pourraient pour leur part peser autant que le profil « Maintien-abandon » (de l'ordre de 15 à 20% ?).

Enfin, dans une **optique d'accompagnement de changements, il est utile de manier ces profils avec précaution**. Si les agriculteurs se rattachant aux profils « Innovation » et « Bifurcation » peuvent apparaître comme de « bons clients » pour des techniciens en charge d'impulser de telles évolutions, l'expérience montre que les leviers et moteurs qui favorisent chez eux les pratiques de changement diffèrent fortement de ceux des agriculteurs associables aux profils « Adaptation » et « Intégration ». Les convaincre ne reposant pas sur les mêmes ressorts (prise de risque, besoin de sécurité, volonté/capacité de distinction...). Rien n'indique que les premiers puissent constituer des exemples ou des modèles pour les seconds. Nous proposons que cette réflexion structure nos échanges sur les stratégies relationnelles à envisager avec les agriculteurs.

Enfin **en conclusion, cette typologie est reprise pour envisager la façon dont elle se décline autour des enjeux/problématiques dont l'EPTB s'est saisi en priorité** (cf. dernière partie).

4 Gestion quantitative de la ressource

4.1 L'eau, une opportunité promue au rang de nécessité

Le premier élément frappant sur ce volet est le fait que l'ensemble des agriculteurs interrogés n'expriment pas d'inquiétudes en ce qui concerne la disponibilité de la ressource en eau, alors que la plupart d'entre eux se trouvent dans un mouvement d'accroissement de leur dépendance à celle-ci. En effet, qu'il s'agisse du maintien de certaines productions ou encore de rendements, ils estiment à la fois qu'ils devraient avoir des besoins en eau accrus, tout en considérant que les ressources disponibles devraient y répondre.

De ce point de vue, le cas de la vigne est emblématique. Cette culture traditionnelle est réputée pour produire dans des conditions pédoclimatiques méditerranéennes, alliant sols pauvres et sécheresse

¹⁰ Entre 2020 et 2030, on estime au niveau national que la moitié des agriculteurs partiraient en retraite. En 2017, la MSA enregistrait 4 installations pour 10 départs en retraite (Données MSA).

¹¹ Pendant la Révolution française, la Plaine ou le Marais est le nom donné au groupe le plus modéré, mais le plus nombreux de la Convention nationale.

estivale. Or la plupart des viticulteurs rencontrés estiment qu'à terme toutes leurs vignes seront irriguées, même s'ils opèrent un remplacement progressif de leurs parcelles qui leur permet d'éviter toute rupture d'activités. Le besoin en eau répond à deux préoccupations : la nécessité d'arroser les jeunes ceps suite à leur plantation et l'idée que les vins produits sur le territoire ne peuvent pas prétendre à une qualité suffisante pour bénéficier d'un prix de marché suffisamment rémunérateur. Cette vision est à la fois véhiculée auprès des viticulteurs membres de caves coopératives, mais également par des propriétaires de caves privées. Un seul couple de viticulteurs rencontré échappait à cette approche, transformant sur place une petite production en tant que vigneron, valorisée sur la base de critères d'hyperqualité (biodynamie non irriguée) et d'un réseau de commercialisation de niche et d'agents spécialisés dans les marchés de cavistes et restaurateurs.

L'arboriculture et l'oléiculture n'échappent pas à cette tendance, avec l'exigence **de pouvoir irriguer les jeunes plants**, au moins les premières années. Là encore, il ne semble plus possible d'envisager des cultures sans eau. Par ailleurs, deux producteurs en grandes cultures de la plaine du Vistre ont déclaré s'être orientés vers des cultures sèches (blé dur, pois chiche), bien que bénéficiant d'accès aux réseaux BRL. Les raisons évoquées tiennent au coût de l'eau et aux contraintes en matière de gestion et de matériel.

La plupart des agriculteurs considèrent que le territoire dispose de l'accès à des ressources importantes, accessibles (nappes, eau du réseau BRL), constituant de réels atouts. L'un d'entre eux estime d'ailleurs que le bassin versant du Vistre constitue « une oasis » à l'échelle de l'arc méditerranéen français et qu'il regrette de voir sous valorisée au regard des parcelles en friches et menacée par la croissance urbaine. En écho, il apparaît que la vulnérabilité de ces ressources n'est quasiment jamais évoquée par les agriculteurs, constituant un enjeu non visible/conscientisé. Il est aussi notable que les stratégies des prescripteurs agricoles (chambre d'agriculture, caves coopératives, groupements de producteurs...) semblent reposer sur les mêmes considérations.

Quoi qu'il en soit comme sur la plupart des territoires en France confrontés au changement climatique, la tendance dominante semble être un recours accru à l'irrigation de la plupart des productions agricoles. La principale différence réside dans le fait que la disponibilité de la ressource ne pose pas de question, ni de débat sensible, ni au sein du monde agricole, ni au sein de la population du territoire. Ainsi aucun agriculteur ne nous a fait part de quelconques scénarios macros s'intéressant à la disponibilité de la ressource au regard de la croissance des besoins, tels que ceux produits pour le SAGE en 2015 dans le cadre de l'étude sur les zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

4.2 Une irrigation, porteuse d'enjeux économiques et techniques a priori maîtrisés

L'irrigation apparaissant comme un poste important dans la conduite des exploitations, les agriculteurs ont été interrogés sur les enjeux et contraintes associés. Ceux-ci apparaissent mesurés, et dans la plupart des cas maîtrisés par les agriculteurs rencontrés :

- **Le coût de l'eau** demande de différencier consommation et investissement. La première est jugée comme un poste non négligeable par les usagers agricoles, « *Ce n'est pas gratuit* », « *plusieurs milliers d'euros par an* », aucun agriculteur n'a semblé estimer ce coût excessif, sachant que son intégration aux postes de production est jugé dans la majeure partie des cas plus avantageuse que de se passer de cette ressource, ne serait-ce que par l'assurance qu'elle apporte. Aucun élément ne nous a permis de ce point de vue de relever de différences fondamentales dans l'appréhension du prix de l'eau de forages en nappes et de l'eau du réseau BRL. En revanche, l'investissement que représente l'installation d'un nouvel équipement d'irrigation sur des parcelles jusqu'à maintenant non irriguées représente un coût très important, appelant, de la part des agriculteurs, et notamment des viticulteurs, à une mise en place progressive, à l'occasion de la plantation ou la replantation de parcelles.

- **La maîtrise technique de l'irrigation** ne paraît pas être conçue comme un obstacle majeur à son adoption, sachant qu'elle semble obéir à des principes distincts mais simples suivant les cultures. Sur ce plan, les principaux prescripteurs semblent être les vendeurs de matériel, les foreurs ou encore les techniciens de BRL. Il semble que plus rarement les agents de l'EPTB aient été sources de conseils techniques. Certains exploitants se passant de l'irrigation peuvent se montrer néanmoins critiques face à certaines de ses implications (système racinaire en surface, souffrance très rapide en cas de défaut d'accès à l'eau, qualité et typicité des productions moins intéressante, etc.).
- **La dimension réglementaire s'appliquant aux forages en nappe est considérée comme une question réclamant des précautions.** Comme pour la dimension technique, l'offre de conseil et d'accompagnement ne manque pas, auprès des vendeurs de matériel, des entreprises de forage, des agents de la Chambre d'agriculture, voire parfois au travers de contacts directs avec les services de l'Etat. Les conseils des agents de l'EPTB ont été sur ce point plus souvent cités comme utiles pour « ne pas faire de bêtise » et/ou orienter vers les « bons interlocuteurs ».
- **En termes d'information, les usagers agricoles de l'eau des nappes connaissent et consultent pour la plupart le bulletin de suivi des nappes,** publié par l'EPTB. Jugé généralement favorablement sur le fond comme sur la forme, il complète les observations de terrain et permettent si nécessaire l'adaptation des pratiques d'arrosage.

Un dernier point « technique » évoqué concerne **la qualité de l'eau d'irrigation**. Rarement citée comme un enjeu, elle l'a pourtant été par quelques irrigants, notamment sur la plaine de Nîmes et le sud du BV. L'eau issue des forages est généralement considérée d'une qualité adaptée à l'arrosage alors que l'eau de BRL, provenant du Rhône, est parfois chargée de matières en suspension (voire de coquillages), et pouvant réclamer des précautions d'usages pour ne pas altérer le matériel et son fonctionnement (principalement filtrage préalable). Sur le plan de sa qualité chimique, les maraîchers semblent être les plus sensibles à de possibles dégradations de celle-ci, sans que pour autant ait été évoqués des problèmes précis. Ces ressources ne semblent en revanche pas utilisées dans les processus de transformation de produits, davantage réglementés et aucun producteur n'a expliqué devoir changer de ressource du fait de sa qualité.

4.3 Face au changement climatique, une ressource conçue davantage comme une solution que comme un problème

« *Sur votre territoire, l'eau peut-elle un jour commencer à manquer ?* ». La plupart des agriculteurs estiment le territoire relativement protégé par rapport à ce risque. Ils n'ont pas peur d'un tarissement de ces ressources, notamment du fait qu'ils n'ont à l'heure actuelle jamais été soumis à des restrictions d'utilisation de l'eau. Quelques arrêtés sécheresse sont intervenus ces dernières années, mais ils concernaient des modes d'arrosage tels que l'aspersion et non le goutte-à-goutte, utilisé par tous les arboriculteurs et les viticulteurs. Ce qui semble contribuer à une forme d'assurance qui demeure étonnante à l'heure actuelle.

De ce point de vue, il est possible de distinguer différents types de postures :

- **Une part importante d'agriculteurs ne semble pas se poser ce type de questions.** Fondant leur perception sur une vision réduite à l'échelle du territoire, ils ne s'interrogent pas sur les limites possibles d'un recours croissant à l'eau pour leurs productions, s'estimant assis sur des ressources suffisantes. Cette absence d'inquiétude les amène à considérer que le développement de l'irrigation, même sur des cultures qui à présent s'en passaient, constitue une réponse adaptée. Dans ce cas, l'eau n'apparaît donc pas comme un problème mais bien plutôt comme une solution.

- **Un second groupe bien moindre apparaît mieux informé ou plus sensible aux discours médiatiques alarmistes quant au devenir de cette ressource** ou à la situation de territoires proches moins bien pourvus en eau, aujourd'hui de plus en plus prégnants. Il est composé d'agriculteurs estimant que le territoire n'évitera pas les contraintes réglementaires ou économiques pesant sur l'utilisation de l'eau, notamment parce qu'elles seront appliquées à des échelles plus vastes que celles d'un territoire rencontrant moins de problèmes que d'autres plus ou moins proches.
- Enfin, **un dernier ensemble restreint à quelques individus se montre à la recherche de solutions** estimant que les réponses sont à rechercher dès aujourd'hui dans une adaptation des systèmes de production. Celle-ci repose en particulier sur le fait de se passer autant que possible de l'eau sur les cultures existantes (vignes, grandes cultures portée essentiellement par des agriculteurs engagés dans des modes de production économes en ressources...) et au-delà sur la recherche de variétés ou d'espèces adaptées à cette nouvelle contrainte et jusqu'ici non cultivées sur ce territoire (ex. introduction de nouveaux cépages, d'agrumes jusqu'à présent absentes du territoire, d'amandiers ou pistachiers, davantage par des profils d'entrepreneurs en quête d'innovation...). De même, les modalités de travail des sols ou la réutilisation des eaux usées ont pu être ponctuellement évoquées par de mêmes profils d'agriculteurs. Il importe enfin de noter que certaines organisations agricoles commencent à s'intéresser à la recherche de solutions alternatives adaptées. Ainsi, des responsables de la Chambre d'agriculture du Gard se sont déplacés récemment en Andalousie pour s'intéresser aux cultures locales... sans cependant y donner apparemment un large écho. Rien n'indique en revanche que des organismes économiques aux pouvoirs de prescription plus importants soient impliqués dans ce type de démarche.

L'évocation de bassines faisant l'actualité, nous nous sommes étonnés de leur non-évocation parmi les agriculteurs. Seuls quelques élus spécifiques ont pu en faire mention dans le secteur de la Vaunage. En revanche, le changement climatique a d'autres impacts, souvent considérés comme plus inquiétants et aux effets plus délétères sur les exploitations :

- Fortes chaleurs et épisodes caniculaires impactent de nombreuses productions, dont la vigne, du simple fait de la chaleur.
- Ces dernières années, un effet-ciseaux entre bourgeonnement précoce et épisodes de gel tardif ont eu des effets catastrophiques sur les cultures pérennes. La plus grande fréquence de ces situations, la difficulté à les prévoir et la difficulté à mettre en place des actions (bougies, filets, éoliennes antigels...) pour en amoindrir les conséquences et leur coût constituent autant de facteurs expliquant le niveau de préoccupation des agriculteurs à cet égard.
- Les grosses intempéries provoquent également des phénomènes de ravinement, d'érosion, de submersion des terres, avec à la clef des destructions de récoltes, d'aménagement des parcelles ou encore de matériels agricoles, sans compter dans certains cas la noyade d'animaux... Leur saisonnalité plus erratique vient aussi dans certains cas affecter les conditions de travail (ex. période de semis au printemps avec des terres impraticables). Ces éléments semblent davantage inquiéter les agriculteurs exposés aux débordements ou aux ruissellements que le manque d'eau en tant que tel.

5 La qualité de l'eau des nappes

5.1 Nitrates et pesticides : des enjeux secondarisés derrière une dimension réglementaire

La qualité de l'eau n'apparaît jamais comme un enjeu spontanément mis sur la table par la quasi-totalité des agriculteurs interrogés. Un seul d'entre eux a cité cet enjeu comme prioritaire pour lui, sachant qu'il se trouvait à la tête d'une exploitation maraîchère, dont les productions hors-sols s'étaient avérées suffisamment impactantes pour la qualité de la ressource, pour qu'il choisisse de faire évoluer son système.

Dès lors que le sujet est évoqué par l'enquêteur, les agriculteurs ne paraissent pas très préoccupés par les enjeux de qualité de l'eau en tendant à aborder la question essentiellement via le filtre des contraintes réglementaires qu'ils se voient imposés à ce titre. La question des impacts sur la qualité de l'eau - et au-delà sur l'environnement et/ou la santé - n'apparaissent pas comme des entrées en soi.

Concernant les nitrates, le fait que l'essentiel du périmètre soit défini comme prioritaire au regard de la directive nitrate impose des contraintes réglementaires qui sont perçues comme impactantes pour les rendements et en cascade pour l'économie des exploitations et le revenu des exploitants. Concernant la vigne, ces questions sont semble-t-il plus sensibles pour la production IGP qu'AOC. Les exploitations conduites en bio n'échappent pas non plus à certaines contraintes, sachant que l'azote organique ne doit pas être épandu à proximité des cours d'eau. Les enquêtés reprochent ainsi à ce type de réglementation de soustraire de vastes parts de parcelle à la production. Au-delà, quasiment aucun viticulteur recourant ou souhaitant recourir à l'irrigation de leurs vignes évoquent les conséquences sur les systèmes racinaires de plants. Demeurant plus superficiels grâce aux apports d'eau, ils rendent nécessaires des engraisements plus réguliers, moins profonds, plus lessivables... Quant aux conséquences sur la santé humaine, elles sont évoquées par une poignée d'agriculteurs - apparemment mieux informés mais pas moins critiques - pour interroger la validité de la norme réglementaire imposant de délivrer une eau potable concentrant moins de 50 mg de nitrates par litre, l'estimant de manière générale trop restrictive...

Concernant les produits pesticides, c'est la réglementation associée aux Zones de Non-Traitement (ZNT) qui est principalement interrogée. Celle-ci interdit l'application de tels produits à proximité de cours et de points d'eau - interdiction associée à des distances variables suivant les produits - pour des motifs environnementaux et sanitaires. Les agriculteurs concernés s'inquiètent là-encore des règles qui leur sont imposées, sans s'arrêter sur leurs finalités. Certains dénoncent l'augmentation « sans cesse » des distances, qui vient s'ajouter à la pression foncière que l'agriculture subit déjà sur le territoire, sachant que la création de zones habitées est considérée sous l'angle des limitations de traitement à en attendre. Ce discours est sensible notamment sur la plaine de la Vistrenque, sur le bassin du Rhône et en allant vers l'aval. Au-delà, s'ajoutent des préventions contre les conséquences économiques liées à la modernisation du matériel et le coût jugé prohibitif de ces produits.

5.2 Une absence de confrontation sociale directe à ne pas négliger

Pour autant, contrairement à ce que l'on rencontre sur de plus en plus de territoires notamment dominés par la viticulture et l'arboriculture, les agriculteurs rencontrés n'ont pas évoqué le fait de **subir des pressions directes d'habitants à ce sujet**. Sans avoir pu procéder à des confrontations de points de vue, nous sommes tentés d'attribuer ce constat à ceux posés à propos des habitants qui pensent boire uniquement l'eau du Rhône et non pas celle des nappes, qui fréquentent pas ou peu les campagnes du bassin versant et n'entretiennent pas ou peu de relations avec des agriculteurs du

territoire. Cette absence de pression sociale pourrait jouer un rôle à ne pas négliger dans la mise à distance par les agriculteurs de ces questions.

Ajouté au sentiment de devoir opérer une conduite beaucoup plus fine de leurs traitements, la plupart des agriculteurs tirent la conclusion que « de toutes façons, l'on en met de moins en moins ». Contrairement aux nitrates, la dangerosité des produits utilisés n'est pas mise en cause... tout en ne méritant pas que l'on s'y attarde plus que cela. Pour faire preuve de leurs précautions à cet égard, certains évoquent leurs prédécesseurs. Quant aux solutions collectives de lavage/remplissage des pulvérisateurs, elles se heurtent au fait que du fait de la taille relativement importante des exploitations, les distances pour les rejoindre sont trop grandes et les agriculteurs ne sont pas intéressés.

5.3 La faible visibilité des actions menées par l'EPTB

Ces enquêtes ne visaient pas à produire une évaluation des actions du pôle Eaux Souterraines concernant les démarches mises en œuvre sur les Aires de Captage. Cependant nous faisons le constat qu'elles sont rarement citées en première intention. Elles le sont seulement une fois évoquées par l'enquêteur, et uniquement pour les agriculteurs concernés, lorsque leur exploitation recoupe une de ces aires.

Ces programmes développés ne semblent pas bénéficier d'une attention très marquée de la part de ces agriculteurs (une exception pour un agriculteur concerné par deux AAC, très remonté par rapport à ces démarches). Il est possible d'y voir au moins deux motifs recouvrant :

- Le **faible niveau de contrainte** caractérisant ces démarches, dont les leviers d'actions sont pour l'essentiel incitatifs, ne jouant pas en faveur de leur visibilité, que ce soit ici comme ailleurs en France. Une étude récente réalisée sur le bassin Seine Normandie démontre d'ailleurs que l'obtention de résultats tangibles dans ce type de démarche passe souvent par la mise en place de mesures de contrôle du foncier.
- Le fait que **les exploitations ne sont généralement concernées que pour partie** par ces périmètres, davantage conçue comme une contrainte de plus que comme orientant ou déterminant un cadre de pensée différent à l'échelle de l'exploitation.

Nous distinguons néanmoins **trois types de profils caractérisant les rapports entre les agriculteurs et les démarches captages** :

- **Les « nonchalants »** : soit qu'elle les concerne peu ou qu'ils mettent à distance les questions qu'elle soulève, la démarche captage les laisse assez indifférents et ne constitue pas un sujet propre à les faire réagir.
- **Les « irrités »** : mélangeant beaucoup de choses, ils s'énervent contre la directive nitrates, les ZNT, les MAEC, vécues comme autant de contraintes indistinctes empoisonnant la vie d'agriculteurs. Le fait que les problèmes soient niés et/ou que les agriculteurs ne paraissent pas leur devoir incriminés étayent cet énervement.
- **Les « bons élèves »** : déjà engagés dans des modes culturels peu ou non polluants (biodynamie, dans une moindre mesure agriculture bio...), ils n'ont pas à faire beaucoup évoluer leurs pratiques pour répondre aux exigences de la démarche. Ce sont de « bons clients naturels » de ce type d'approche.

Aucun des agriculteurs ne cite spontanément les MAEC, qui apparaissent comme ni spécifiquement contraignantes ni spécifiquement intéressantes aux agriculteurs concernés.

En revanche, la plupart des agriculteurs concernés citent à un moment ou à un autre de l'entretien les référents de l'EPTB à qui ils ont affaire (animateurs et animatrices des programmes captages). Ces personnes ressources de l'EPTB étaient toujours considérées comme source de « bons conseils quand on en a besoin ». Les exploitants les considèrent proches du monde agricole et des enjeux auxquels ils font face ; ils n'apparaissent pas comme des censeurs mais des aides à la traduction des exigences réglementaires, des conseillers, des interfaces parfois avec les services de l'Etat ou des collectivités avec lesquels certains exploitants ont ou craignent des différends. Agissant comme facilitateurs, les personnes conseillent d'ailleurs à la fois pour les enjeux spécifiques à ces démarches captage, mais potentiellement sur d'autres sujets (cf. forage, irrigation). Il semble donc que l'image soit fondée essentiellement sur ces relations que ses agents entretiennent avec un certain nombre d'exploitants.

A noter par ailleurs, le fait que ces agriculteurs ne déplorent pas que les autres acteurs du territoire - le grand public en particulier - ignorent les actions mises en œuvre par le monde agricole pour limiter son impact sur l'environnement.

6 Entretien et restauration des cours d'eau

6.1 Une vision des cours d'eau privilégiant leur fonction hydraulique

Tous les agriculteurs n'accordent pas la même importance aux cours d'eau du bassin versant. Ceux dont l'exploitation est riveraine d'un cours d'eau (siège et/ou parcelles) s'y intéressent forcément et développent généralement une bonne connaissance de leur fonctionnement, acquise au cours du temps. Cela concerne essentiellement des agriculteurs dont les exploitations sont situées sur la plaine du Vistre et à l'aval du bassin versant, exposées à des inondations par submersion. Plus à l'amont, les cours d'eau sont moins présents, voire absents des discours des personnes rencontrées, davantage préoccupés de ruissellement s'ils exploitent des parcelles exposées.

Les agriculteurs exposés aux inondations par débordement privilégient une lecture hydraulique des fonctionnalités des cours d'eau dont ils sont riverains directs ou non. En effet, les cours d'eau sont envisagés comme un maillon essentiel d'un système hydraulique les associant étroitement à un réseau de fossés et d'ouvrages destinés à réguler la présence de l'eau sur un territoire vaste. Dans cette perspective, ils occupent une place déterminante car ils constituent les exutoires de l'ensemble des petits cours d'eau naturels et ouvrages hydrauliques de ces espaces exploités. Leur « bon état hydraulique », oserions-nous dire, constitue de ce point de vue le principal enjeu.

Cette vision d'un système hydraulique global témoigne en creux des efforts historiques réalisés pour drainer et assainir ces territoires, afin d'en tirer parti pour l'agriculture. Les priorités et la logique qui déterminent cette approche sont encore aujourd'hui à l'œuvre dans les esprits, même si elles sont interrogées à différents titres (terres agricoles diversement menacées, difficultés à entretenir ce système...). Cela n'empêche pas que les agriculteurs concernés savent à l'échelle de leur exploitation distinguer clairement les cours d'eau naturels des ouvrages humains, ne serait-ce qu'en raison de la nécessité de repérer les responsabilités d'entretien qui leur sont attachées. A ce titre, ils disposent d'une connaissance empirique avérée du fonctionnement de ce système et, avec certains élus très ancrés, fondée sur des indicateurs visuels sur les cours d'eau ou les fossés, suffisamment précis pour appréhender en priorité les risques à venir de débordements ou de submersion des terres et a contrario pour apprécier les niveaux d'étiage.

Les autres lectures possibles des fonctions des cours d'eau, renvoyant notamment aux enjeux de biodiversité, de ralentissement des flux hydrauliques rencontrent un certain écho chez une petite minorité d'agriculteurs plus sensibles à ces questions (mais pas forcément systématiquement chez les agriculteurs bio par exemple), alors qu'elles ne sont pas intégrées par une grande majorité et souvent

contestées lorsqu'elles sont évoquées par les enquêteurs. Ces lectures sont en effet conçues comme antagonistes avec la vision hydraulique dont ils sont porteurs. Quant à une conception hédoniste, privilégiant les fonctions sociales de ces cours d'eau, les associant à des pratiques de loisirs, elles paraissent encore moins envisagées et envisageables... En creux, elles semblent renvoyer à la crainte d'une cohabitation difficile avec une population urbaine ne connaissant pas les contraintes de l'agriculture et dont on craint qu'elle soit vectrice d'incivilités (dégradation de récoltes, abandon de détritiques, nuisances diverses...). Sur la plaine du Vistre dans l'orbite directe de Nîmes et des communes alentour, où la pression urbaine est fortement ressentie, ces préventions s'expriment aisément.

C'est sur la base de cette lecture hydraulique, aux fondements historiques et culturels prégnants, que les agriculteurs enquêtés apprécient les pratiques d'entretien et de revitalisation des cours d'eau, telles que pratiquées par l'EPTB¹².

6.2 Des opérations d'entretien jugées nécessaires mais insuffisantes et inadaptées

Lorsque l'enquêteur introduit la thématique des cours d'eau, les agriculteurs concernés évoquent généralement des pratiques d'entretien soit insuffisantes, soit inadaptées. La plupart d'entre eux souhaiteraient que les cours d'eau continuent à être gérés et entretenus tels que des sortes de fossés « naturels », sans aucune végétation sur leurs berges, notamment pour éviter tout risque d'embâcles et permettre les curages nécessaires au bon écoulement des eaux.

L'entretien de ces cours d'eau est considéré comme une des clefs majeures de leur bon fonctionnement. De ce point de vue, les pratiques de l'ETPB ont été mises en cause dans un registre renvoyant à la saleté : « c'est mal entretenu », « il y a trop de végétation », « ils ne passent pas assez souvent ». Les marques de manque d'entretien renvoient pour l'essentiel au fait de laisser trop de place à la végétation rivulaire, à la présence d'embâcles et de déchets ou détritiques qui ne sont pas enlevés systématiquement. Par ailleurs à l'aval du bassin versant, des comparaisons entre entretien du Vidourle et du Vistre à l'avantage du premier apparaissent dans le discours de certains agriculteurs, à l'instar de ce qui était déjà observé chez les élus.

L'équipe de l'EPTB n'est pas toujours connue, mais quand elle est évoquée c'est généralement pour dégager sa responsabilité de ces critiques, sachant que « ce ne sont pas les agents qui décident ». La plupart des agriculteurs sont en effet conscients que cette manière d'intervenir (ou plutôt cette approche moins interventionniste) témoigne d'un changement d'approche porté notamment par les autorités publiques, au premier rang desquelles figure la Police de l'eau.

Pour autant, il nous semble nécessaire de devoir replacer ces critiques dans un contexte plus vaste. En effet, c'est généralement l'entretien de l'ensemble des dispositifs hydrauliques qui est aujourd'hui questionné. Les ouvrages humains - canaux, fossés, martelières et autres ouvrages hydrauliques - indispensables au drainage des terres, ne sont eux-mêmes plus toujours entretenus tel qu'il le faudrait. Et l'EPTB n'étant pas concerné par ce type d'entretien, ce sont les collectivités et/ou les agriculteurs qui font défaut. Manque de temps et de main d'œuvre, défiance entre acteurs, disparition des syndicats locaux, crainte de la Police de l'eau sont autant de causes évoquées plus ou moins clairement pour expliquer ce déficit d'entretien. Quoi qu'il en soit, il semble que personne n'ait en main de réponses simples à une question structurelle qui concerne de larges portions de territoire et s'accroît en allant vers l'aval.

De ce point de vue, la critique concernant l'entretien des cours d'eau peut aussi être envisagée comme le témoin d'un questionnement plus large sur la capacité collective à maintenir un terroir agricole en

¹² Il paraît utile de relever ici que les zones humides sont quasi-absentes des discours des agriculteurs.

état et fait écho aux remarques récurrentes des agriculteurs sur la disparition des terres exploitées, qu'elles cèdent la place à l'urbanisation... ou à la friche.

6.3 Des opérations de revitalisation critiquées pour leurs effets

Les projets de revitalisation des cours d'eau sont connus précisément par les agriculteurs riverains du Vistre et par ceux qui les considèrent comme les exutoires du dispositif hydraulique drainant la plaine du Vistre :

- Parmi les premiers, nous avons rencontré des agriculteurs ayant vu leur parcellaire touché par ces opérations. Ces exploitants estiment avoir subi ces opérations, dans le cadre desquelles ils ont abandonné une partie du foncier exploité (dont ils n'étaient pas forcément propriétaires). A ce titre, ils mettent ces pertes en balance liées aux conquêtes de l'urbanisation des terres. Un agriculteur déclare ainsi avoir perdu sur un total de 220 ha, 40 ha « victimes » de l'urbanisation et 20 ha liés à la restauration du Vistre médian. Leur discours associe pression urbaine et environnementale, jusqu'à estimer pour l'un d'entre eux qu' « *Ici, l'agriculture n'a plus sa place* ».
- Pour ces premiers – comme pour les seconds, dont le parcellaire n'a pas été affecté par des opérations de revitalisation –, la principale critique est relative au ralentissement des flux hydrauliques provoqués par ces actions de revitalisation. Par une sorte d'effet domino remontant à partir du Vistre conçu comme exutoire final, l'évacuation de l'eau serait ralentie sur l'ensemble du système hydraulique de la plaine et contribuerait à accroître les délais de drainage des terres en cas de forte pluie et de ressuyage en cas d'inondation. Si cette conviction prend sa source dans les arguments développés par l'EPTB autour de ces opérations, elle est soutenue notamment par une observation in situ des niveaux d'eau dans les fossés des exploitations.
- Enfin, certains agriculteurs associent critiques des actions de revitalisation et manque d'entretien des sites restaurés, reprochant à l'EPTB sous couvert de biodiversité de « *créer des nids à sangliers* », de « *ramener des herbes envahissant les cultures* », toute chose affectant leurs productions. Là encore, transparaît une vision antagoniste en termes de valeurs de ce qui est souhaitable en termes de « naturalité » des cours d'eau. Les pratiques de l'EPTB vont à l'encontre de ce que les agriculteurs admettent comme communément souhaitable.

Plus à l'aval – secteur sur lequel le Vistre n'a pas connu de revitalisations –, on retrouve un écho aux considérations déjà relevées chez les habitants et les élus, jugeant que les actions de revitalisation auraient eu pour effet de diminuer le risque inondation sur le territoire. A ce titre, les agriculteurs saluent l'efficacité de ces opérations, qui permettent de maximiser les volumes d'écrêtement et de ralentir les flux. Les objectifs hydrauliques d'une part et écologiques d'autre part de ces opérations ne sont pas différenciés dans les discours : « *élargir les cours d'eau globalement ça va dans le bon sens* ».

7 Gestion des inondations

7.1 Risque inondation : une agriculture faisant face à des vents contraires

Quand on les questionne sur les enjeux associés à l'eau, les agriculteurs exposés citent rapidement le risque d'inondation et ses conséquences sur leurs activités. Il s'agit généralement de la seconde thématique spontanément évoquée après la gestion quantitative de la ressource, voire de la première pour les exploitants dont le parcellaire est directement exposé. Comme pour les habitants et les élus,

la conscience de vivre sur un territoire fortement soumis à ce risque est très présente chez les agriculteurs, et plus l'on descend vers l'aval, plus il se fait prégnant.

De même, ils se montrent conscients de **la nécessité de composer avec ce risque**. La principale différence qu'ils entretiennent avec la majeure partie de la population urbaine ou périurbaine du territoire et encore plus avec les néo-habitants de plus ou moins longue date, c'est qu'ils ont **une idée précise sur la manière de gérer ce risque**. Même s'ils ne disconviennent pas du fait que personne ne maîtrise les fortes précipitations, les flux d'eau qui en découlent sur le territoire sont déterminés à leurs yeux par deux facteurs majeurs liés à l'action humaine :

- **Au premier rang figure l'urbanisation**, dont la croissance structurelle joue selon eux sur l'ampleur et la concentration/modification des flux de ruissellement. Là où le ruissellement s'accroît, les agriculteurs ont tendance à l'attribuer essentiellement à cette dynamique d'urbanisation. En regard, il est possible de s'étonner que les phénomènes d'érosion des sols et de coulées de boue qui peuvent être pour partie attribués à l'évolution des pratiques culturales sur les parcelles en pente, ne sont pour ainsi dire jamais évoqués ou attribués à la violence des intempéries. L'occupation agricole des terres apparaît ainsi dans leurs discours – au moins en creux – comme un facteur plutôt limitant de ce risque.
- **Au second rang**, comme observé dans le chapitre précédent consacré à la gestion des cours d'eau, **c'est l'ensemble du système hydraulique de drainage de l'eau sur les secteurs de plaine** qui est incriminé comme un facteur diffus aggravant. Les agriculteurs de ces secteurs dénoncent en effet l'évolution des pratiques en la matière, qu'il s'agisse d'entretien inadapté ou insuffisant, pour limiter les risques d'embâcles, de manque de curage pour laisser les flux ou d'opérations de restauration, tendant à ralentir les flux notamment sur la plaine médiane. De façon plus ouverte vers l'aval, les agriculteurs notent également une réelle difficulté à maintenir les ouvrages hydrauliques en état de fonctionnement satisfaisant, par manque de moyens ; chose moins admise sur la plaine du Vistre. Evolution des priorités des autorités et gestionnaires de cours d'eau en faveur d'une approche écologique, déficit de main d'œuvre, incapacité des collectivités et des agriculteurs à assurer ces missions, disparition des syndicats locaux de gestion de cours d'eau constituent autant de causes expliquant aux yeux des agriculteurs ce défaut de gestion.

Ces deux facteurs présentent la spécificité d'**opposer le rôle (favorable ou a minima neutre) de l'activité agricole à deux autres types d'interventions jugées néfastes : l'urbanisation du territoire et la gestion écologique de certains espaces**. Elle est de notre point de vue révélatrice d'une agriculture qui se sent globalement prise entre deux feux et dont les valeurs concernant la gestion du territoire sont aujourd'hui menacées. Ce mouvement s'accompagne de la perte de poids démographique et politique de l'agriculture sur le territoire. Face aux perspectives d'accroissement de l'intensité et de la violence des précipitations liées au changement climatique, trois agriculteurs âgés – témoins d'une époque où leurs valeurs leur semblaient privilégiées – sont allés jusqu'à adopter des postures d'imprécateurs, en affirmant que tôt ou tard les élus du territoire et les autorités regretteront de ne pas avoir voulu tenir compte de leurs visions des choses.

La plupart des agriculteurs « vivent » le territoire et conduisent leur exploitation en intégrant la possibilité qu'une inondation survienne. Ils développent des **capacités de surveillance, d'alerte et de réaction en cas de crise**, acquises au cours des années. Les rapports au risque d'inondation se distinguent cependant principalement suivant les zones géographiques concernées.

Une connaissance empirique fortement valorisée

Tous les agriculteurs interrogés semblent disposer d'une bonne connaissance du fonctionnement des cours d'eau, et par extension, des autres ouvrages (fossés, canaux...) constituant le système hydraulique auquel ils sont attachés fortement.

C'est d'abord de l'observation de ces milieux et ouvrages en proximité qu'ils estiment la montée de risques auxquels ils se trouvent exposés. C'est d'ailleurs ce qui laisse penser à l'un d'entre eux que les travaux réalisés sur Nîmes ont des conséquences sur le niveau et la durée d'immersion de certaines de leurs parcelles. Leur ancrage local leur permet également de disposer d'informations d'acteurs situés en proximité. A une échelle plus large, la plupart des exploitants exposés connaissent la vitesse de crue et le temps qu'il leur faut pour réagir en pareille situation. Au-delà, comme la plupart des élus et habitants rencontrés à l'occasion de nos enquêtes, ils privilégient l'ensemble des moyens d'information et d'alerte associés à Internet.

L'ensemble de ces constats permet de penser que les agriculteurs exposés sont tous mobilisés pour réduire autant que faire se peut la vulnérabilité de leur exploitation en cas de crise.

7.2 Des distinctions géographiques à ne pas négliger

Si les fortes précipitations peuvent « tomber » n'importe où sur le bassin versant, les agriculteurs n'ont pas la même perception des inondations et des risques associés sur l'ensemble du bassin versant.

Garrigues et Costières de Nîmes

Sur ces deux secteurs, l'absence de cours d'eau permanent important à l'amont justifie davantage une **attention aux phénomènes de ruissellement** que de débordement. Ce n'est en effet qu'à partir du Vistre médian et plus vers l'aval, que les inondations par débordement préoccupent en priorité les enquêtés. Les conséquences néfastes des phénomènes de ruissellement renvoient à leur violence et à l'érosion de sols associée à des coulées de boues qu'ils peuvent provoquer, sachant que l'arboriculture et la viticulture dominent ces secteurs. Ont été ainsi évoquées des déstructurations de parcelles. Le principal point d'étonnement concerne le fait que les agriculteurs de ces secteurs ne s'attribuent pas de responsabilité directe dans la survenue de ces phénomènes. Or l'on se trouve généralement dans des secteurs essentiellement ruraux où l'urbanisation n'intervient que très ponctuellement sur le ruissellement, sauf dans le cadre de certaines infrastructures linéaires, susceptibles de créer des obstacles majeurs détournant et concentrant certains flux.

Plaine de la Vistrenque

Les agriculteurs de la plaine de Nîmes, très proches du Vistre qui a pris ici de l'importance, ont pour la plupart eu à subir des inondations de leurs terres ces dernières décennies, avec des impacts variables. On notera à cet égard que les sièges historiques d'exploitation restent généralement hors d'eau même en cas de fortes inondations ou sont aménagés pour les supporter (absence d'aménagement des rez-de-chaussée des habitations). Un agriculteur de Nîmes a cependant considéré que ces dernières années l'eau s'approchait de plus en plus de son habitation ; conséquence directe à ses yeux de l'aménagement des cadreaux de Nîmes.

Mais plus globalement c'est sur ce territoire que l'écoute des agriculteurs permet de penser que **la plaine agricole se trouve finalement prise « entre deux feux »** avec :

- D'un côté, les travaux sur Nîmes qui auraient pour conséquence d'accroître le risque de surinondation de leurs terres.

- Et de l'autre, des opérations de revitalisation qui ralentissent les flux et accroissent à la fois les risques de débordement des cours d'eau et/ou des fossés et les délais de ressuyage de la plaine.

Aval du bassin versant

A l'aval du bassin versant, **les agriculteurs évoquent très rapidement et spontanément le risque inondation**. La spécificité est qu'ils l'associent en général aux deux cours d'eau présents sur cette partie du territoire, le Vistre et le Vidourle, voire au Rhône pour ceux situés sur la partie la plus orientale du bassin. Les deux fleuves, le Rhône et le Vidourle, sont d'ailleurs considérés comme les plus impactants, avec des inondations de 2003 pour le Rhône et de 2002 pour le Vidourle aux impacts catastrophiques pour de nombreuses exploitations. De ce point de vue, les inondations du Vistre paraissent jugées moins dangereuses, même si à l'extrême aval, Vidourle et Vistre peuvent unir leurs forces et leurs capacités de destruction.

C'est cependant en Camargue que le **maintien d'une gestion adaptée du système hydraulique associant cours d'eau et ouvrages humains est posée de la façon la plus cruciale**, avec à la clef l'exposition du territoire aux inondations par submersion et un phénomène de salinisation des terres. La crainte de ne pas pouvoir assurer cette gestion dans les années à venir est sensible chez certains agriculteurs, qui s'estiment démunis. En cas d'alerte, la capacité de mettre à l'abri les bêtes est conçue comme déterminante, sachant que toutes ne peuvent être évacuées. Entre mesures structurelles visant à créer des zones refuges en hauteur et solidarités villageoises plus traditionnelles permettant par exemple de bénéficier de l'appui d'agents communaux ou d'autres habitants, les éleveurs rencontrés estiment que ces questions sont la plupart du temps gérées de façon adaptée. En revanche, les collectivités supra, telles que les EPCI ou l'EPTB, bien que gestionnaires des milieux aquatiques, ne paraissent pas adaptées à ces enjeux, notamment parce que situées trop loin du territoire et manquant de connaissances et d'expériences pratiques du terrain, ainsi que de moyens et de réactivité. « Seuls les agriculteurs ont la connaissance fine de ce système, indispensable pour le gérer », explique un éleveur interrogé.

7.3 Des conséquences diverses et perçues comme coûteuses pour l'agriculture

Concernant les conséquences des inondations pour l'agriculture, les enquêtés ont évoqué notamment :

- **La destruction de parcelles arboricoles ou viticoles par le ruissellement**, notamment sur les secteurs en pentes avec destructions des ouvrages de soutènement et des sols, voire la destruction des arbres ou des vignes. La mise en herbe de ces parcelles est une solution mise en place par certains.
- **La perte de récoltes pour la viticulture en cas de submersion proche de la récolte**, en lien avec des dépôts limoneux sur les grappes pouvant induire des réactions délétères pendant le processus de vinification.
- **Les difficultés à assurer au moment souhaité les pratiques culturales en grandes cultures** (préparation du sol, semis, traitement...) en particulier en lien avec un délai de ressuyage/drainage des parcelles trop important.
- **La destruction de parcelles et d'équipements pour le maraîchage** (crue de 2002 pour Vistre-Vidourle) et arboricoles avec arrachage et replantation lors de d'inondations importantes telles que la crue de 2003 sur le Rhône.
- **L'élevage exige une grande réactivité** pour disposer du temps et des moyens nécessaires à la mise à l'abri du bétail camarguais, même en cas d'existence de zones refuges (points hauts topographiques).

Ces conséquences sont conçues comme d'autant plus préjudiciables que ce type de dommages sont selon les enquêtés mal pris en compte et mal couverts par les assurances, s'attachant essentiellement aux pertes significatives de récoltes et excluant selon plusieurs enquêtés les coûts de remise en l'état, de pertes de marchés... sans évoquer le surcroît de travail nécessaire.

Elles éclairent enfin les regards négatifs recueillis quant à la revitalisation et l'entretien et leurs conséquences constatées ou attendues sur le ralentissement de l'eau et la submersion des terres cultivées.

8 A la croisée des profils et des domaines d'intervention

Pour clore cette approche, il s'est agi d'opérer un croisement des profils quant au rapport au changement des agriculteurs mis à jour (cf. partie 3) et les manières d'envisager les principales thématiques d'intervention de l'EPTB. Cette approche figure dans le tableau présenté en page suivante.

Le lecteur attentif relèvera cependant que l'inondation n'est pas abordée dans ce tableau. En effet, il nous a semblé que les perceptions et représentations à l'égard de cette problématique tiennent davantage à l'exposition de l'exploitation ainsi qu'au secteur du bassin versant dans laquelle elle se situe qu'à des considérations d'ordre sociologique.

	Profil « Innovation autonome »	Profil « Bifurcation engagée »	Profil « Adaptation / Diversification »	Profil « Intégration conforme »	Profil « Maintien / Abandon »
Changement climatique et besoin en eau	Donnée de contexte dans leurs choix d'orientations stratégiques confinant parfois à la saisie d'une opportunité de compétitivité	Donnée d'entrée majeure justifiant pour partie leurs choix d'orientations stratégiques	Une donnée en toile de fond vécue comme contrainte plus ou moins intégrée dans leurs choix de diversification	Une contrainte subie ou minimisée dont les effets sont peu ou pas mesurés	Une contrainte fatale supplémentaire justifiant l'abandon de l'agriculture
Enjeux environnementaux	A prendre en compte dans le cadre d'une approche rationnelle et pragmatique évitant tout affect ou opinion	A prendre en compte dans la conduite des systèmes de production comme un élément structurant déterminant	Prise en compte variable hésitant entre prise en compte assumée et contrainte imposée	Enjeux perçus comme générateurs de contraintes réglementaires et/ou économiques alourdissant la charge de travail et/ou affectant le revenu	Potentiellement à l'origine de contraintes évoquées parmi les causes d'arrêt de l'activité
Ressources en eau quantité	Enjeu majeur pris en compte et nécessité d'adaptation des productions à cette nouvelle donne, quitte à y recourir via des techniques économes	Problématique privilégiée en cohérence avec une vision intégrant une nécessité de sobriété à l'égard des ressources sans négliger l'investissement technique nécessaire	Questionnement inspirant généralement le choix du ou des ateliers complémentaires sans que l'enjeu environnemental ne prenne nécessairement le pas sur les objectifs économiques	Questionnement absent ou faible alimenté par la forte certitude de la disponibilité de ressources à l'échelle locale et préconisations opérateurs aval	Fort attachement au passé et inquiétude sur les perspectives d'avenir concourant à un pessimisme marqué et à une volonté de démission
Ressources en eau qualité	Approche pragmatique visant à faire au plus juste dans une optique de performance technique et économique	Question majeure justifiant généralement les principales adaptations du système de production	Posture intermédiaire hésitant entre mise en cause du problème et des contraintes associées et recherche de réponses adaptées	Problématique envisagée engendrant une minimisation des pollutions notamment en écho à un sentiment de stigmatisation	idem
Entretien et revitalisation des cours d'eau	Perception fortement dépendante du degré de riveraineté de l'exploitation et de l'impact ressenti / redouté sur les capacités de production approche fonctionnelle hydraulique privilégiée				
	Perçus comme une évolution contextuelle à condition que cela ne vienne pas entamer le potentiel de production	Perçus plutôt comme un facteur favorable au maintien d'un potentiel de production reposant sur des ressources naturelles (biodiversité...) à condition de ne pas affecter les cultures	Perception essentiellement négative mettant en exergue les risques de perte pour les productions en lien avec une vision exclusivement hydraulique des cours d'eau	idem	